

Rapport annuel sur le contrôle interne Version 2 (31/03/09)

De	A	Attachments
T.Morello	Conseil d'administration Commissaire aux Comptes Secrétariat Général de la Commission Bancaire	

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Ce rapport suit le plan et le contenu recommandés par le Secrétariat Général de la Commission Bancaire. Compte tenu de la taille modeste de Povernnext, ce rapport cumule le bilan du contrôle interne et le rapport sur la mesure et la surveillance des risques. Pour cette partie, une adaptation du plan et contenu types recommandés par la Commission Bancaire a été réalisée, puisque Povernnext est habilitée sur les services de réception et exécution d'ordres comme MTF.

Povernnext a fait l'objet de plusieurs remaniements d'activité successifs :

- Au 21/12/2007, cession de la branche Carbone,
- Au 26/11/2008, démarrage d'un marché de contrats à terme et d'échanges spot sur le gaz,
- Au 31/12/2008, contribution de la branche électricité spot à EPEX Spot SE, filiale à 50% de Povernnext SA.

Le présent rapport relate les actions du contrôle interne jusqu'au 31/03/2009 sur le périmètre de Povernnext au 31/12/2008.

SOMMAIRE

1	DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE.....	4
1.1	Nom et coordonnées téléphoniques du responsable du contrôle interne	4
1.2	Nombre d'agents affectés au dispositif de contrôle	4
1.3	Organisation du dispositif de contrôle interne de Powernext	4
2	ACTIVITE DU CONTROLE INTERNE EN 2008 ET ETAT DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE	5
2.1	Synthèse	5
2.2	Synoptique de l'état d'avancement	6
3	MAITRISE ET SURVEILLANCE DES RISQUES	9
3.1	Présentation de la politique de mesure et de surveillance des risques.....	9
3.2	Modifications réalisées en 2008 : adaptation de la nomenclature des risques	10
3.3	Modifications réalisées en 2008 : contrôles des nouvelles activités	11
3.3.1	Segment DAM	11
3.3.2	Segment Futures	11
3.3.3	Segment CO2.....	11
3.3.4	Segment Gaz	12
3.3.5	Segment VPP EDF	12
3.3.6	Segment VPP Belpex	13
3.3.7	Systèmes ou organisations transversales.....	13
3.4	Synthèse des risques au 31/12/2008	14
3.4.1	Profil synthétique des risques au cours de l'année 2008 : Diagramme de risques	14
3.4.2	Focus sur les risques avec un impact de gravité maximum.....	15
3.4.3	Focus sur les axes de risques identifiés ayant un impact de gravité supérieur à 2 (impact significatif et/ou critique)	16
3.4.4	Evolution du nombre des incidents	17
3.5	Analyse des risques au cours de l'année 2008 : Approche globale.....	18
3.5.1	Occurrences principales des risques au cours de l'année 2008	18
3.6	Analyse des risques au cours de l'année 2008 : Approche détaillée	20
3.6.1	Matrice d'autoévaluation des risques	20
3.6.2	Cartographie des risques par processus.....	21
3.6.3	Impact de la crise financière	24
3.6.4	Mesures prises pour limiter et gérer les risques identifiés	25
3.7	Techniques d'assurance utilisées	26
4	PLAN DE CONTINUITE DE L'ACTIVITE	27
4.1	Champ d'application	27
4.1.1	Objectifs	27
4.1.2	Périmètre.....	27
4.1.3	Typologie des sinistres	27
4.2	Moyens.....	27
4.2.1	Organes du PCA – Rôles et missions	27
4.2.2	Architecture des systèmes d'information.....	28
4.2.3	Documentation du PCA	28
4.2.4	Dispositif d'appréciation et de contrôle.....	28
4.3	Plan de gestion de crise	28
4.3.1	La gestion de crise	29
4.3.2	L'exécution du PCA	29
4.4	Plan de test.....	29
4.5	Plan de formation	29
4.6	Maintenance du PCA	30
5	SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION	31
5.1	Nom du responsable.....	31
5.2	Objectifs.....	31
5.3	Moyens mis en œuvre	31
5.3.1	Infrastructure et architecture des systèmes d'information.....	31
5.3.2	Documentation	33
5.3.3	Dispositif d'appréciation et de contrôle.....	33

6	STRUCTURE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE	34
6.1	Contrôles permanents	34
6.1.1	Contrôles permanents de premier niveau	34
6.1.2	Contrôles permanents de deuxième niveau	35
6.2	Contrôle périodique	36
6.2.1	Mission d'audit de la Commission Bancaire réalisée en 2006	36
6.2.2	Missions d'audit réalisées au cours de l'année de 2008	38
6.2.3	Plan d'audit à 3 ans	40
7	DISPOSITIF DE CONTROLE DE LA CONFORMITE	43
7.1	Principes généraux de l'organisation du dispositif relatif à la conformité	43
7.2	Description des procédures d'examen de la conformité	43
7.2.1	Nouveaux produits	43
7.2.2	Contrôle des opérations	44
7.2.3	Lutte contre le blanchiment	44
7.2.4	Déontologie	44
7.2.5	Contrats	44
7.3	Formation et information	45
7.3.1	La formation	45
7.3.2	L'information	45
7.4	Séparation des tâches	45
7.5	Bilan des actions et des contrôles menés en 2008	46
8	ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE DE L'ACTIVITE EXTERNALISEE	47
8.1	Description des activités externalisées	47
8.2	Modalités de suivi et de contrôle des opérations externalisées	48
8.2.1	Modalités de suivi	48
8.2.2	Modalités de contrôle	48
9	ORGANISATION COMPTABLE	49
9.1	Description, formalisation et dates de mise à jour des procédures relatives au traitement comptable des opérations	49
9.2	Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit	49
9.2.1	Principes appliqués pour l'organisation du processus comptable et financier	49
9.2.2	Description de l'organisation du processus comptable et financier	50
9.2.3	Fiabilité du processus d'information financière	51
9.2.4	Mise en place de mesures de contrôle	51
9.2.5	Mesures visant à assurer la continuité d'exploitation	51
9.2.6	Principales actions 2008	51
9.3	Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers	52
Annexe 1 : Organigramme de la société		53
Annexe 2 : Charte du contrôle interne		54
Annexe 3 : Charte des risques		55
Annexe 4 : Schémas contractuels et financiers		56
Annexe 5 : Plan d'actions		57
Annexe 6 : Map Commission Bancaire		58
Annexe 7 : Matrice des sinistres		59
Annexe 8 : Plan d'exécution du PCA		64

1 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

1.1 Nom et coordonnées téléphoniques du responsable du contrôle interne

Le responsable du contrôle interne (au sens du règlement CRBF 97-02 modifié) est M.Thierry.Morello (01.73.03.96.31) qui est rattaché au Directeur Général, M.Jean-François.Conil-Lacoste (01.73.03.96.30).

En raison de la taille de Povernnext, M.T.Morello est également en charge du contrôle périodique et du contrôle de la conformité (Cf. Annexe 1 : Organigramme de la société faisant apparaître les unités consacrées au contrôle).

Depuis janvier 2009, M.T.Morello occupe au sein de Povernnext uniquement les fonctions de responsable du contrôle interne et de la qualité et est Directeur Général Adjoint d'EPEX Spot SE, filiale à 50% de Povernnext SA.

1.2 Nombre d'agents affectés au dispositif de contrôle

Le système de contrôle interne de Povernnext repose sur un dispositif organisationnel, identique à celui de l'année précédente. Il est composé :

- d'une part d'un pilier de contrôle permanent constitué de contrôles systématiques réalisés par tous les opérationnels¹ lors de l'exécution de leurs tâches. Ces contrôles appelés contrôles permanents de premier niveau concernent l'ensemble du personnel de Povernnext, dont l'effectif total s'élève à 49 personnes au 31/12/2008 ;
- d'autre part, l'équipe dédiée au contrôle permanent de deuxième niveau, rattachée directement à la Direction Générale de Povernnext est composée de deux personnes dont une à temps plein. Leurs missions principales, en raison de la taille de l'entreprise consistent en :
 - l'organisation et le déploiement du dispositif de contrôle interne ;
 - la surveillance des risques ;
 - la réalisation des contrôles permanents de deuxième niveau ;
 - la réalisation des contrôles périodiques.

1.3 Organisation du dispositif de contrôle interne de Povernnext

L'organisation du dispositif de contrôle interne est définie et approuvée par la Direction Générale et est portée à la connaissance du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration dans le respect de la réglementation bancaire et financière². Elle est normée et documentée par la charte de contrôle interne, décrivant l'organisation cible du contrôle interne au sein de Povernnext.

Par ailleurs, l'année 2008 a permis conformément aux recommandations de la Commission Bancaire :

- La formalisation d'un Plan de Continuité d'Activités et son suivi opérationnel dans le cadre du Maintien en Condition Opérationnelle ;

¹ Et/ou leur hiérarchie et/ou des services/directions différentes de celles ayant initiées les opérations

² CRBF 97-02 modifié, Code Monétaire et Financier, Bâle II

- La formalisation d'une étude sur la vulnérabilité des systèmes d'information.

Dans le domaine de la conformité et de la déontologie, présenté en détail dans le point 7, les actions suivantes ont été menées :

- Formation systématique des nouveaux collaborateurs aux règles de déontologie et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- Mise à jour de la documentation relative au dispositif de lutte contre le blanchiment conformément au courrier envoyé par la Commission Bancaire le 30/12/2008 et aux recommandations de la mission d'audit effectuée sur le processus LABLAT-KYC ;
- La veille réglementaire.

2 ACTIVITE DU CONTROLE INTERNE EN 2008 ET ETAT DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

2.1 Synthèse

L'activité du contrôle interne en 2008 a porté principalement sur :

1. Le déploiement de l'organisation du contrôle interne défini dans la charte du contrôle interne. A cet effet, plusieurs actions ont été menées permettant de développer la culture du contrôle interne au sein de Pwernext et de renforcer le socle du dispositif par :
 - la formation des collaborateurs aux principes du contrôle interne ;
 - la formalisation exhaustive sur l'ensemble des processus de Pwernext, des fiches processus et des manuels de procédures internes.
2. La mise en œuvre des contrôles permanents sur les processus clés de Pwernext ;
3. La réalisation des contrôles permanents de second niveau ainsi que la formalisation d'un planning qui définit les thèmes du contrôle et leur fréquence ;
4. La réalisation des contrôles périodiques dans le respect du plan d'audit ainsi que le suivi formalisé des recommandations relevées au titre des missions d'audit ;
5. Le renforcement des procédures de gestion des risques ainsi que le suivi des risques permettant d'assurer des reportings de risques et de contrôle interne réguliers (trimestriels et annuels) à la Direction Générale et au Comité d'Audit ;
6. La mise en place du Plan de Continuité d'Activité et son Maintien en Condition Opérationnelle et la formalisation d'une étude sur la vulnérabilité des systèmes d'information ;
7. La poursuite des campagnes de formation relatives aux règles de comportements professionnels et l'élaboration des reportings réglementaires (QLB, rapport RCSI).
8. Le suivi formalisé et régulier de la mise en place des recommandations de la Commission Bancaire³.

En ce qui concerne ce dernier point qui fait l'objet d'une présentation à la section 6.2.1 (contrôle de la Commission Bancaire), l'ensemble des actions à réaliser suit le planning communiqué à la Commission Bancaire (courrier du 20/12/2006 actualisé par les courriers du 26/07/2007 et du 10/07/2008) et est achevé à 100% au 16/03/2009.

³ Voir annexe 6 : map Commission Bancaire



2.2 Synoptique de l'état d'avancement

La cartographie ci-après donne une vue d'ensemble de l'état du déploiement du dispositif de contrôle interne à Povernnext au cours de l'année 2008.



Cette vue d'ensemble montre selon les grands domaines du contrôle interne pertinents pour Pwernnext l'état d'avancement du déploiement du dispositif de contrôle interne. Cet avancement peut ainsi être résumé dans le tableau suivant :

SOUS DOMAINE	ETAT D'ACHEVEMENT 2007	ETAT D'ACHEVEMENT 2008	PRINCIPALES ACTIONS REALISEES (2007 - 2008)
ORGANISATION ET METHODOLOGIE			
	80 %	100%	- Formalisation de la charte de contrôle interne - Cartographie des processus - Définition et suivi des plans d'actions - Formation et information du personnel sur les principes du contrôle interne - Information (présentation) auprès des responsables hiérarchiques sur la qualité - Formalisation des fiches processus - Formalisation des manuels de procédures internes - Suivi du plan d'actions de contrôle interne
SUIVI DES RISQUES			
	100%	100%	- Formalisation de la charte des risques - Mise en place d'une base de suivi des incidents - Mise en place d'une réunion mensuelle de suivi et d'évaluation des incidents (CoRisk) - Rédaction des procédures de gestion des incidents et éventuellement de fuite des informations confidentielles - Préparation des reportings de risques (trimestriels et annuels) et communication auprès de la Direction Générale et le Comité d'Audit - Cartographie des risques des processus - Suivi des mesures palliatives des risques significatifs
CONTROLE PERMANENT DE NIVEAU I			
	75%	100%	- Formalisation et réalisation des contrôles de premier niveau - Automatisation des contrôles de premier niveau sur l'ensemble des processus clés et opérationnels
CONTROLE PERMANENT DE NIVEAU II			
	20%	100%	- Cartographie des risques des processus opérationnels (ayant fait l'objet d'une mission d'audit) - Formalisation d'une procédure de contrôle de deuxième niveau - Réalisation des fiches de contrôles de deuxième niveau par processus - Formalisation d'un planning des actions de contrôles de deuxième niveau
CONTROLE PERIODIQUE			
AUDIT INTERNE	75%	100%	- Formalisation d'un plan d'audit à 3 ans - Réalisation des contrôles périodiques inscrit dans le plan d'audit annuel - Suivi de la mise en place des recommandations des missions d'audit

SOUS DOMAINE	ETAT D'ACHEVEMENT 2007	ETAT D'ACHEVEMENT 2008	PRINCIPALES ACTIONS REALISEES (2007 - 2008)
COMMISSION BANCAIRE ⁴	75%	100%	• Suivi des recommandations de la Commission Bancaire et formalisation d'un planning détaillé • Communication régulière de l'état d'avancement et des échanges avec la Commission Bancaire à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration • Communication par courriers réguliers auprès de la Commission Bancaire de l'état d'avancement des recommandations de la mission d'audit
CONFORMITE			
CONFORMITE GENERALE	50%	70%	• Formalisation de la charte de déontologie • Préparation de la charte de conformité (en cours) • Formation et information du personnel aux règles de comportement professionnel • Recensement des obligations (en cours) • Prise en compte des modifications demandées dans le cadre de la MIF • Contrôle de la conformité des nouveaux projets • Formalisation des procédures et des activités de contrôle permanent • Mise en place des bases de données • Préparation et présentation des reportings de conformité (trimestriels et annuels) au comité de direction et au Comité d'Audit
LABLAT	60%	80%	• Recensement des obligations • Description du dispositif LABLAT • Formation et information de l'ensemble du personnel aux obligations LABLAT • Formalisation des procédures LABLAT et maintien en condition opérationnelle : entrée en relation, déclaration, conservation, opérationnelle (en cours) • Formalisation des activités de contrôle relatives à la LABLAT • Mise en place d'une Base commerciale pour le suivi des contacts avec les prospects et les membres • Mise en place d'une base de données de déclaration
PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE			
	50%	100%	• Formalisation du PCA • Mise en place des moyens nécessaires • Maintien en condition opérationnelle

⁴ Certaines actions relevant du contrôle de la Commission Bancaire sont transverses à d'autres plans d'actions. En outre, le pourcentage d'achèvement porte sur l'ensemble des actions consolidé afférent aux recommandations de la Commission Bancaire.

3 MAITRISE ET SURVEILLANCE DES RISQUES

3.1 Présentation de la politique de mesure et de surveillance des risques

La politique de maîtrise et de surveillance des risques au sein de Povernnext est définie dans la charte des risques annexée au présent rapport. Cette charte présente :

- Les activités exercées au sein de Povernnext ;
- Les risques sous-jacents ;
- L'organisation, les rôles et les responsabilités en matière de surveillance et de gestion des risques ;
- Les moyens mis en œuvre et les livrables produits ;
- La méthodologie applicable en matière de gestion des risques.

La maîtrise et la surveillance des risques s'appuie sur :

- 1- Une organisation claire des rôles et des responsabilités adossée sur l'architecture des contrôles définis dans la charte de contrôle interne.
 - Directions opérationnelles : chaque responsable hiérarchique, après identification des incidents par les opérateurs, s'assure dans la cadre de ses contrôles de premier niveau de l'exhaustivité et de la qualité du rapport incident ;
 - Chaque Direction intervient selon une organisation de l'entreprise orientée processus ; elle remplit donc un rôle dans une chaîne de traitements qui est documentée et contrôlée ;
 - Contrôle interne : s'assure de la réalisation des contrôles de premier niveau, évalue le risque et la gravité des incidents et s'assure de la mise en place des actions et de leur suivi.
- 2- Une gouvernance structurée selon trois niveaux :
 - Comité des risques : chaque mois, revoit l'ensemble des incidents afin de valider les rapports incidents, les actions mises en place, la typologie et la gravité des risques ;
 - Direction Générale : tenue informée trimestriellement et annuellement via le reporting des risques et des risques majeurs dès leur survenance ;
 - Comité d'Audit : tenu informé trimestriellement et annuellement de l'état des risques via le reporting des risques et le rapport annuel du contrôle interne et le cas échéant, les risques graves dès leur survenance ;
 - Pendant le deuxième semestre suite au déclenchement de la crise financière, le Comité d'Audit et la Direction Générale ont été informés des évolutions intervenues en matière d'analyse de l'exposition des membres au risque de défaut.
- 3- Des référentiels, méthodes et des outils composés de :
 - une charte des risques (Cf. Annexe 3 : charte des risques)
 - des référentiels des risques : définissant les catégories de risque, leur cause, leur conséquence et les mesures à mener, en lien avec les catégories de risque opérationnel issues des recommandations du Comité de Bâle ;
 - des procédures internes élaborées et communiquées à l'ensemble du personnel Povernnext. Elles sont conservées dans le référentiel OCTOPUS et leur mise à jour est effectuée en continu ;
 - une « Base Incidents » : outil de suivi des risques opérationnels permettant l'analyse de l'enchaînement : cause, conséquence, actions de correction et la réalisation des reportings.

3.2 Modifications réalisées en 2008 : adaptation de la nomenclature des risques

Le référentiel des risques de Powernext a été enrichi au cours de l'année 2008 en vue de mieux appréhender la typologie et les conséquences des risques identifiés :

- Catégorie des risques **A « Non fonctionnement ou fonctionnement défectueux des systèmes »** : Ajout de la sous catégorie « *système ne répondant pas au besoin fonctionnel* » afin de suivre les incidents nécessitant une correction dans les applications ;
- Catégorie des risques **C « Dysfonctionnement pour cause externe à Powernext »** :
 - Modification de la sous-catégorie « *Défaillance humaine chez un membre ou un partenaire (LCH.Clearnet, CDC, RTE, GRT GAZ, APX)* » par « *Défaillance humaine chez un membre/un client ou un partenaire (LCH.Clearnet, CDC, RTE, GRTGAZ, APX, BNX)* » afin de prendre en compte les incidents relatifs à la prestation Bluenext ;
 - Modification de la sous-catégorie « *Défaillance dans les systèmes de LCH.Clearnet ou RTE ou CDC ou TSO couplés* » par « *Défaillance dans les systèmes des partenaires* » afin de prendre en compte l'ensemble des partenaires.
- Catégorie des risques **H « Risque concurrentiel »** : Modification de la sous-catégorie « *Défaillance ou non performance d'un fournisseur critique* » par « *Défaillance ou non performance d'un fournisseur critique ou changement de contrôle* ».

Dans un objectif d'amélioration continue, l'ergonomie de la base de saisie des incidents a fait l'objet de mises à jour au cours de l'année 2008 suite :

1. à la transposition de la réglementation MIF dans le règlement général de l'AMF ;
2. à la mise en place des contrôles de premier niveau automatiques au sein des processus opérationnels ;
3. aux recommandations de l'audit LCH.Clearnet relatives aux échanges d'information concernant les incidents ;
4. à la gestion de la prestation informatique Bluenext.

L'ensemble des risques liés à l'activité de Powernext est présentée dans la charte des risques qui a fait l'objet de mises à jour en 2008.

3.3 Modifications réalisées en 2008 : contrôles des nouvelles activités

3.3.1 Segment DAM

Le 06/03/2008 EEX et Powernext ont signé un accord de coopération portant sur la fusion de leurs activités électriques spot et futures et sur la compensation de celles-ci par ECC.

Ce projet n'a pas eu d'impact sur les produits et services offerts aux clients. Cependant, il a impliqué un ensemble d'activités destiné :

- à livrer les structures juridiques et sociales qui abriteront les activités fusionnées ;
- à définir les conditions et modalités de l'unification des marchés (« one exchange, one rulebook, one membership, one system ») ;
- à poser les principes d'intégration post-fusion.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, EPEX Spot SE, basée à Paris, exploite le DAM et l'intraday apportés par Powernext et détient 100% d'EPS GmbH, filiale basée à Leipzig, Allemagne, société qui exploite les marchés DAM et intraday apportés par EEX.

Le contrôle interne a vérifié l'existence et la mise en œuvre des procédures de gestion de projet permettant d'en assurer la qualité et le respect des délais et des coûts : suivi d'un planning, définition et fonctionnement d'instance de projet, points d'étape avec vérification des critères d'avancement.

Le contrôle interne a participé à ces projets surtout pour définir ces activités sur les filiales et commencer de réfléchir aux changements de nature et de périmètre que la coopération avec EEX apporte aux activités de Powernext et du contrôle interne.

3.3.2 Segment Futures

Dans le cadre de la coopération avec EEX, Powernext contribuera au 1^{er} avril 2009 sa branche d'activité Futures à une filiale d'EEX basée à Leipzig (EPD) dont elle détiendra alors 20%. L'année 2008 a vu se dérouler une partie de la préparation de ce transfert qui porte également sur la compensation qui sera assurée par ECC. Après avoir défini les conditions et modalités du transfert, les équipes de Powernext en support de celles d'EEX en ont informé les clients et ont vérifié que ceux-ci s'y prépareraient.

Le contrôle interne a vérifié l'existence et la mise en œuvre des procédures de gestion de projet permettant d'en assurer la qualité et le respect des délais et des coûts : suivi d'un planning, définition et fonctionnement d'instance de projet, points d'étape avec vérification des critères d'avancement.

3.3.3 Segment CO₂

a) Développement des futures sur quotas d'émission et CER

Depuis le 21/12/2007, Bluenext exploite le marché du carbone apporté par Powernext qui rend à cette société un service d'infogérance sur la chaîne des systèmes utilisés pour ce marché. Celle-ci a été modifiée pour permettre la négociation de contrats à terme sur quotas d'émission et certificats de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Ces contrats qui sont compensés par LCH.Clearnet SA ont été lancés le 21/04/2008.

Povernnext a assuré le développement, les tests et le lancement sur spécifications de Bluenext dans le cadre d'un contrat de service ad hoc.

Le contrôle interne s'est assuré des conditions dans lesquelles ce projet a été mené :

- Existence d'un contrat adapté avec le client ;
- Mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion de projet ;
- Respect du contrat et en particulier des points de validation par le client au fur et à mesure de la livraison ;
- Existence et suivi des plans de validation interne.

S'agissant d'une modification de services, le projet a fait l'objet d'un contrôle de conformité à l'issue de son lancement.

b) Détournement faisant suite à la cession de la branche complète d'activité au groupe NYSE-EURONEXT

Au cours du premier semestre 2008 et en étapes successives, les données et les systèmes de gestion et de marché de la branche d'activité Carbone, cédée à Bluenext le 21/12/07, ont été séparés et rendus autonomes de ceux de Povernnext. Ce détournement informatique a permis de rendre la branche totalement autonome.

Le contrôle interne a veillé à ce que les méthodes de gestion de projet en vigueur à Povernnext s'appliquent à ce projet qui a été loti et dont les lots ont été livrés selon un planning contrôlé par un comité de coordination et le comité des développements (Codev), instance de pilotage des projets à Povernnext.

3.3.4 Segment Gaz

En 2008, Povernnext a continué d'étendre son offre sur le gaz en lançant le 26/11/08 un marché de marchandises sur le gaz comptant et un marché à terme sur des contrats à terme de gaz, à livraison sur les PEG France de GRT Gaz et de TIGF.

Ce projet, essentiellement mené au cours du 2^{ème} semestre, a nécessité les travaux suivants :

- Définition du modèle de marché avec GRTgaz ;
- Rédaction des règles de marché ;
- Mise à jour de l'agrément CECEI de Povernnext ;
- Négociation et signature d'un accord de compensation avec ECC qui a été approuvée comme chambre de compensation par l'AMF
- Spécification, développement et validation d'une chaîne système assurant la collecte des ordres, leur exécution, la diffusion des prix et la transmission des négociations à ECC ;
- Commercialisation du marché ;
- Formation et déploiement de ces intervenants et simulations de marché.

Le projet a fait l'objet d'une fiche de contrôle de deuxième niveau de conformité dont le but est de retracer :

- Le suivi des étapes méthodologiques des projets à Povernnext ;
- Le passage des points de contrôle qualité (spécifications, procédures, tests d'homologation).

D'autre part, le contrôle interne a participé au projet pour étendre le dispositif du contrôle interne à ce segment.

3.3.5 Segment VPP EDF

En-dehors de la mise en place de la version 2 du logiciel Noemie (référentiel unifié des clients et produits), ce segment n'a pas fait l'objet de modifications significatives en 2008.

3.3.6 Segment VPP Belpex

Ce segment a été arrêté le 31/12/2008 en raison de l'extinction des produits VPP d'Electrabel.

3.3.7 Systèmes ou organisations transversales

Les projets suivants ont modifié l'infrastructure d'exploitation de Powernext :

a) Renforcement de l'outil de gestion du référentiel (Noémie)

Powernext a mis en place une nouvelle version de l'outil de gestion du référentiel, Noemie. Cette version n'a pas eu d'impact sur les clients de Powernext. Elle visait à rendre plus robuste et plus conviviale l'interface de saisie des données clients et à introduire des contrôles supplémentaires sur la cohérence des données.

Cette version, progressivement mise en place à l'occasion du détournement du Carbone, a bénéficié à l'ensemble des segments de Powernext à partir du 1^{er} juillet 2008.

Le projet a fait l'objet d'une fiche de contrôle de deuxième niveau de conformité dont le but est de retracer :

- Le suivi des étapes méthodologiques des projets à Powernext ;
- Le passage des points de contrôle qualité (spécifications, procédures, tests d'homologation).

b) Autres améliorations transverses

- Déploiement du dispositif de contrôle interne avec extension des contrôles de niveaux 1 et 2 ;
- Formalisation du PCA ; formation des personnels et exercices réguliers dans le cadre d'un dispositif de maintien en condition opérationnelle ;
- Diverses actions coordonnées d'améliorations des architectures informatiques.

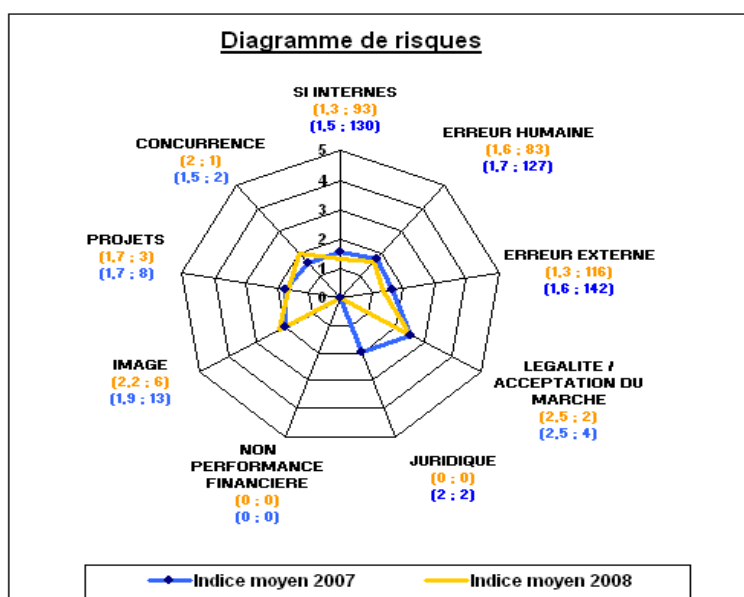
Ces projets n'ont pas eu d'impact sur les clients et ont contribué à améliorer la résilience et la qualité du service de Powernext.



3.4 Synthèse des risques au 31/12/2008

3.4.1 Profil synthétique des risques au cours de l'année 2008 : Diagramme de risques

Le diagramme des risques ci-après présente le profil de risque moyen constaté au cours de l'année 2008 et le compare à celui de l'année précédente 2007. Les notes du profil obtenu correspondent à la moyenne des gravités individuelles de l'ensemble des incidents recensés dans la base incidents du 01/01/2008 au 31/12/2008 par axe de risque. Les chiffres entre parenthèses correspondent respectivement à la note moyenne et au nombre total d'incidents correspondant à l'axe. La méthodologie appliquée est documentée dans la charte des risques annexée au présent rapport.



Synthèse 2008

Au cours de l'année 2008, le profil de risque de Powernext s'est globalement amélioré et est resté dans les limites acceptables inhérentes à l'activité de la société.

Le profil des risques n'a pas connu de changements sur les axes relatifs aux projets et à la légalité/acceptation des marchés. Ce dernier axe reste sous revue en raison de la prolongation du TRTAM et de la crise financière.

Le profil des risques s'est légèrement amélioré sur les axes relatifs aux dysfonctionnements externes, aux SI internes et aux erreurs humaines grâce aux actions suivantes :

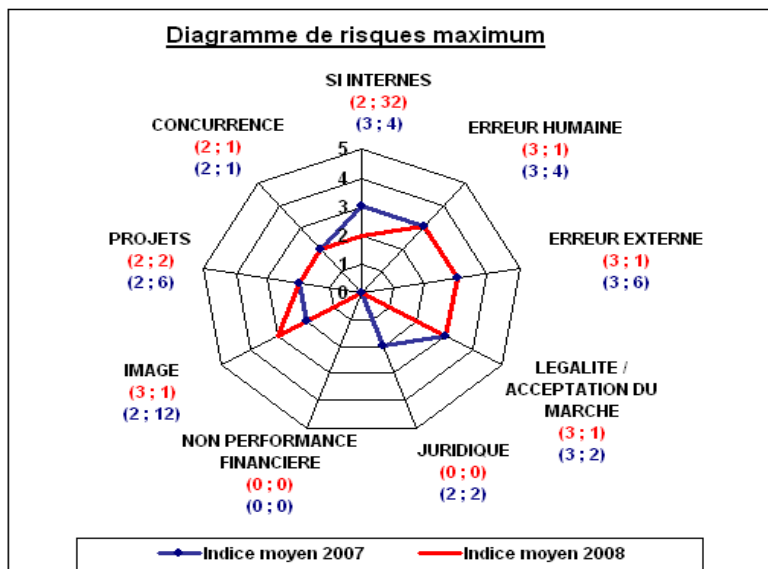
- Formalisation des procédures ;
- Amélioration de l'automatisation des contrôles permanents ;
- Formation des collaborateurs aux métiers.

Le profil des risques s'est légèrement dégradé sur les axes :

- « concurrence » en raison du rachat de Trayport par GFI ;
- « image » en raison principalement d'un enregistrement systématique des plaintes des clients et de la crise financière (faillite du membre Lehman).

3.4.2 Focus sur les risques avec un impact de gravité maximum

Le diagramme des risques maximum ci-après illustre le profil de risque maximum constaté au cours de l'année 2008 et le compare à celui de l'année précédente 2007. Les nombres entre parenthèses sous la légende des axes correspondent respectivement à la gravité la plus forte atteinte sur l'axe et au nombre d'incidents ayant cette gravité.



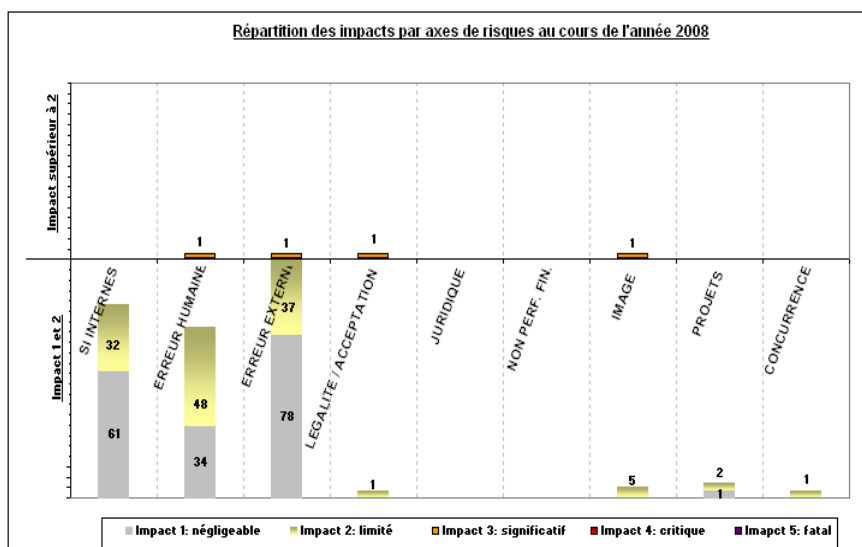
Synthèse 2008

Le profil maximum des risques identifiés au cours de l'année 2008 s'est amélioré par rapport à l'année précédente (2007). Il est à noter que les incidents les plus graves survenus en 2008 n'ont pas les mêmes origines que ceux de l'année précédente. L'année 2008 affiche une gravité maximale :

- **Significative** de niveau 3 sur les axes :
 - erreurs humaines (un seul incident) ;
 - erreurs externes (un seul incident) ;
 - légalité/acceptation du marché (un seul incident) ;
 - image (un seul incident).
- **Limitée** de niveau 2 sur les axes :
 - SI interne ;
 - projets ;
 - concurrence.

3.4.3 Focus sur les axes de risques identifiés ayant un impact de gravité supérieur à 2 (impact significatif et/ou critique)

L'histogramme ci-dessus illustre la répartition des impacts de gravité par axe de risque au cours de l'année 2008.

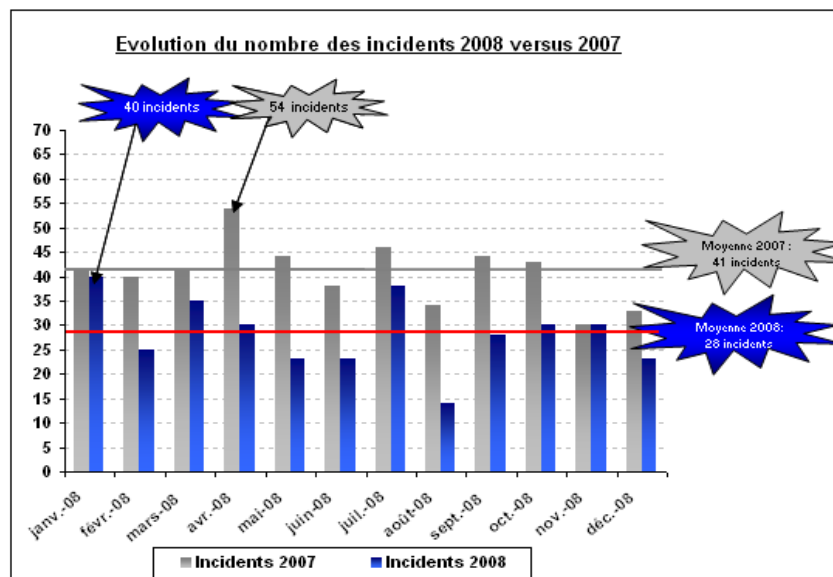


Synthèse 2008

4 événements de gravité significative ont eu lieu au cours de l'année 2008 contre 16 en 2007. L'occurrence n'a pas dépassé un seul événement par axe au cours de l'année 2008.

3.4.4 Evolution du nombre des incidents

La représentation suivante illustre l'évolution des incidents recensés au cours de l'année 2008 et le compare avec ceux relevés au cours de l'année précédente 2007.



Synthèse 2008

L'année 2008 a enregistré un nombre mensuel moyen de 28 incidents contre 41 incidents en 2007, **soit une baisse moyenne de 31%** par rapport à l'année précédente 2007. Le mois le plus marquant de l'année 2008 est le mois de janvier avec un nombre moyen de 41 incidents contre 54 incidents au mois d'avril de l'année 2007.

Cette baisse s'inscrit dans un contexte d'une meilleure gestion des incidents qui s'explique principalement par :

- Formation des collaborateurs ;
- Automatisation des actions et des contrôles nécessaires à la réalisation des processus opérationnels ;
- Suivi permanent par les responsables hiérarchiques et par le comité des risques ;
- Stabilisation des logiciels GV, SAPRI et TLC ;
- Finalisation des projets relatifs à :
 - Lise : outil de pilotage des actions opérationnelles ;
 - Noemie : référentiel clients ;
 - Misad : outil de mise à disposition des documents vers les différents intervenants sur le marché.
- Cession du Carbone dont Pwernnext n'est plus l'opérateur de marché et pour lequel Pwernnext réalise une prestation d'infogérance.

3.5 Analyse des risques au cours de l'année 2008 : Approche globale

3.5.1 Occurrences principales des risques au cours de l'année 2008

Les incidents correspondant à un niveau de risque 1 ou 2 sont jugés, par définition, acceptables car inhérents à l'activité de la société. L'analyse suivante présentée dans le tableau ci-après se concentre donc sur les incidents de niveau 3 ou plus.

La définition des impacts de gravité est expliquée dans la charte des risques annexée au présent rapport.

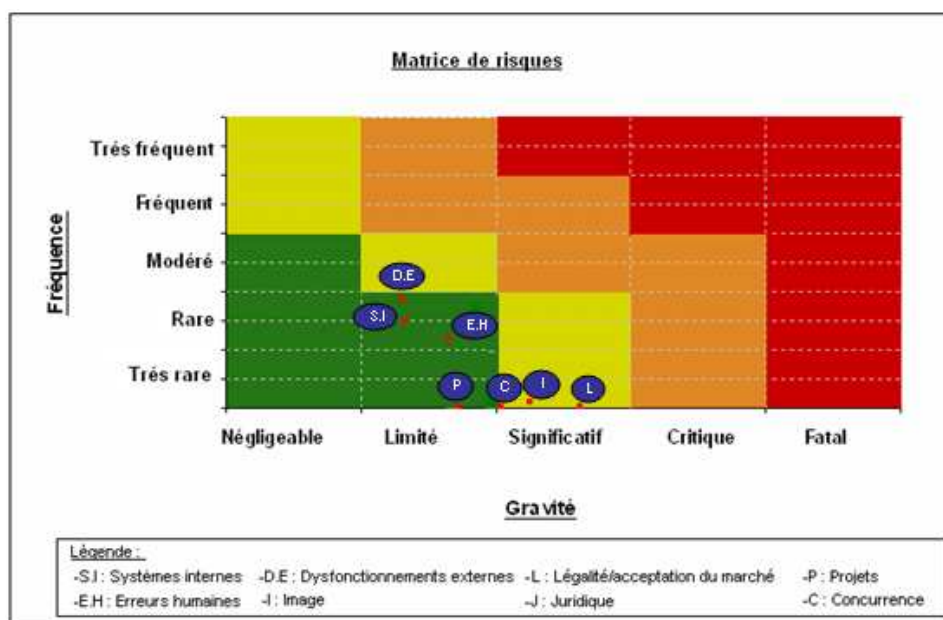
Axes de risques	Evénements et Principales causes	Conséquences	Mesures de correction
Risques : Fatal et Critique			
Aucun incident ayant un impact fatal ou critique de niveaux 5 et 4 sur la continuité de l'activité de Pwernnext n'a été révélé au cours du dernier trimestre de l'année 2008			
Risques : Significatifs			
IMAGE	Faillite du membre Lehman (incident 1258)		
	Dés l'annonce de sa faillite, le membre Lehman a été placé sous surveillance pour veiller à ce qu'il n'accroisse pas ses positions. Pwernnext s'est mis en relation avec LCH.Clearnet Sur instruction de LCH. Clearnet, le membre a été suspendu des marchés DAM et Futures. Sur instruction de LCGC, ses positions ouvertes ont été liquidées sur le marché et, pour le BOM, en gré à gré avec les market-makers. Une suspension du Membership et des services opérationnels (négociation, compensation et livraison) a été effectuée conformément aux procédures et en collaboration avec les partenaires LCH.Clearnet et RTE. Cette suspension a engendré quelques incidents opérationnels qui ont été corrigé rapidement et ayant un impact négligeable.	1-Conséquence limitée sur la part des volumes DAM et Futures 2-Conséquence financière sur le chiffre d'affaires : non règlement des redevances. Le règlement a été effectué en début d'année 2009.	1 - Mise en place d'un dispositif de surveillance des risques de défaut afin de détecter sur les marchés DAM et Futures les membres qui encourent un risque défaut et d'alerter la direction générale. 2 - Améliorer les procédures opérationnelles de gestion des défauts et particulièrement celles relatives au défaut des CG 3 - Organisation d'une réunion d'échange avec LCH.Clearnet et RTE afin de discuter des améliorations à mettre en place en vue d'une meilleure gestion des risques de défaut des membres et des dispositions préventives associées.
LEGALITE / ACCEPTATION DU MARCHÉ	Accentuation de la crise financière peut faire craindre un ralentissement brutal de l'activité dans les prochains mois (incident 1264)		
	L'accentuation de la crise financière met en cause sinon la survie des membres importants (notamment bancaires et financiers) du moins la poursuite du développement des activités de marché qui risquent de connaître un coup d'arrêt soit parce que des gros clients se retirent du marché (quelques membres ont déjà annoncé leur retrait et certains ont arrêté toutes leurs activités) soient parce que des décisions stratégiques prudentielles sont prises pour cesser les activités nouvelles ou jugées risquées.	Ralentissement brutal de l'activité dans les prochains mois	1 -Consolidation et gestion rigoureuse : les charges doivent être maîtrisées afin de passer des temps plus difficiles. La consolidation des marchés français et allemands devraient permettre des synergies bienvenues. 2 - Prévoir un scénario pessimiste en complément du budget.

Axes de risques	Evénements et Principales causes	Conséquences	Mesures de correction
ERREUR HUMAINE	Facturation VPP EDF (incident 1488)		
	Non réalisation de la facturation des enchères du mois de novembre : les produits démarrant le 01/11 auraient du être facturés mi octobre. Le service facturation n'était pas au courant qu'il y avait des factures d'enchères à produire sans enchères au cours du mois, de ce fait les facturations n'ont pas été faites. C'est EDF qui a prévenu Pwx le 03/11 que ces factures étaient manquantes.	1-Conséquence financière 2-Dégradation de la prestation rendue -Mécontentement des membres 3-Risque d'atteinte à l'image	1-Mise à jour des procédures et des check list de facturation mensuelle et d'enchères 2-Prise en compte de cette modification dans la base de données facturation 3-Création d'un utilisateur PRODUCTION dans exchange permettant d'alerter sur les échéances des actions à réaliser
ERREUR EXTERNE	Retard dans la publication du fixing d'EEX (incident 1254)		
	La publication EEX a été faite à 13:34 au lieu de 12h15. -Nord Pool nous a averti d'un retard dans la fermeture de leur carnet d'ordre du fait d'un de leur membre. -Nord Pool a importé un premier carnet d'ordre et a lancé le calcul dans EMCC puis nous a informé que le carnet d'ordre importé n'est pas bon et que le calcul devait être refait. Nous avons appris plus tard qu'il fallait supprimer un ordre bloc qui a été saisi en double par un membre. -A noter également, dans l'ordre du carnet d'EMCC, 12 heures étaient à zéro sur EON (DK1) et 9 heures sur VET (DK2). -Après la publication, EDFT a demandé à être contacté par un responsable d'EEX, et Vattenfall Transport a contesté les résultats car des capacités sur certaines heures n'ont pas été utilisées malgré un différentiel de prix entre les zones. Il lui a été indiqué par Anja Weiss qu'un nouveau fixing ne pouvait pas être lancé.	1-Décision d'EEX d'arrêter EMCC le 14/10/2008 2-Retard de la publication des résultats 3-Dégradation de la prestation rendue 4-Mécontentement des membres 5-Risque d'atteinte à l'image	1- Lancement d'un deuxième calcul qui a fini un peu avant 13:00 et envoi des résultats d'EEX (incluant le coupling) à Nord Pool pour vérification. Après une série d'appel, Nord Pool a décidé d'accepter les résultats malgré un écart supérieur à 10€ sur une heure (12€ sur l'heure 2 ou 3) 2-Publication tardive des résultats 3-Analyse de l'incident par EMCC et prise de contact avec ses membres

3.6 Analyse des risques au cours de l'année 2008 : Approche détaillée

3.6.1 Matrice d'autoévaluation des risques

Cette analyse complète les précédentes et permet de donner une vision sur le degré de significativité du risque. La mesure du risque repose sur le positionnement du couple impact/fréquence sur cette matrice. Les éléments du graphe sont les différents incidents de nature opérationnelle relevés et positionnés sur la matrice avec leur couple de fréquence et de gravité constatées au cours de l'année 2008. La méthodologie appliquée pour la réalisation de cette matrice ainsi que la définition des impacts de gravité et des fréquences sont expliquées dans la charte des risques annexée au présent rapport.



Synthèse 2008

Au cours de l'année 2008, aucun risque ne se situe dans la « **zone rouge** » ou la « **zone orange** » qualifiées de fatale ou critique et constituant une priorité d'attention absolue.

Les risques qui se situent dans la « **zone verte** » sont des risques assez récurrents et mineurs car leur gravité moyenne est généralement limitée. Il s'agit des risques liés aux :

- « dysfonctionnements externes » en raison principalement des défaillances humaines ou systèmes chez les membres ou les partenaires ;
- « erreurs humaines ». Il s'agit principalement du non respect des procédures opérationnelles et erreurs de paramétrage ;
- « systèmes internes » suite aux pannes informatiques dégradant l'exécution de la prestation et des erreurs de production causées par la mise en place des nouvelles versions ;
- « projets » en raison principalement des difficultés rencontrées dans le déroulé du projet « Beethoven » de fusion des activités électriques franco-allemandes.

Par ailleurs, dans la « **zone jaune** », se situent, sous surveillance, les événements peu fréquents et ayant un impact moyen limité. Il s'agit des risques relatifs aux axes suivants :

- « image ». Il s'agit du mécontentement des membres quant à la prestation rendue par Pownext ;
- « concurrence » en raison du changement de contrôle de Trayport ;
- « légalité et acceptation du marché » en raison principalement des effets de la crise financière qui pourraient induire un ralentissement brutal de l'activité.

3.6.2 Cartographie des risques par processus

La cartographie des risques par processus est une démarche qui consiste à visualiser l'ensemble des risques par processus. Cette démarche permet d'associer les risques aux processus métiers et à la typologie des risques adoptée.

Tout comme sur la représentation précédente, les deux indices gravité et fréquence servent au classement, mais au lieu de travailler sur l'ensemble des incidents segmentés par axes de risque, on se fonde sur une segmentation processus/axe de risque. De ce fait, sauf à ce que quelques processus concentrent tous les incidents, la fréquence est diminuée alors que l'échelle utilisée n'est pas modifiée. Ceci introduit un léger biais, puisque, par exemple, on ne retrouve pas la fréquence élevée des dysfonctionnements externes qui sont disséminés entre les différents processus. A l'inverse, si un processus concentre un faible nombre d'incidents mais de gravité relativement élevée (2 et plus), sa note de gravité sera relativement plus élevée que les autres (effet de moyenne).

Cartographie des risques par processus									
	Conten-tieux	Non-performance	Dysfonction-nement externe	SI internes	Erreur humaine	Retard dans les projets	Concurrence	Image	Légalité/accepta-tion du marché
P.S-Pilotage stratégique							Risque significatif et rare		Risque critique et rare
O.SFC.A.Acquisition des membres		Risque négligeable et rare						Risque critique et rare	
S.C-Commercial					Risque significatif et rare			Risque significatif et rare	
O.V-D-Déclarations		Risque négligeable et rare	Risque significatif et rare		Risque significatif et rare				
S.ED-Etude et développement (Projet)					Risque négligeable et rare	Risque significatif et rare	Risque significatif et rare		
O.SFC.N.Négociation		Risque négligeable et rare	Risque négligeable et rare		Risque négligeable et rare	Risque significatif et rare		Risque significatif et rare	
O.SFC.P-Paiement			Risque négligeable et rare		Risque négligeable et rare				
O.SFC.G-Gestion des membres		Risque négligeable et rare			Risque négligeable et rare				
O.V-P-Paiement					Risque significatif et rare	Risque négligeable et rare			
S.J-Juridique					Risque négligeable et rare				Risque significatif et rare
O.SFC.C.Compensation		Risque négligeable et rare	Risque négligeable et rare		Risque négligeable et rare				
O.SFC.L-Livraison		Risque négligeable et rare	Risque négligeable et rare		Risque significatif et rare				
O.SFC.D-Diffusion		Risque négligeable et rare	Risque négligeable et rare		Risque négligeable et rare				
S.FC-Finance et comptabilité		Risque négligeable et rare	Risque négligeable et rare		Risque négligeable et rare				
S.SI-Système d'information		Risque négligeable et rare	Risque négligeable et rare						
O.V.N-Nomination		Risque négligeable et rare	Risque négligeable et rare						
S.MG-Moyens généraux			Risque négligeable et rare						
P.O-Pilotage opérationnel									
O.V.A.Agrément des acheteurs VPP									
O.V.G-Gestion des participants									
S.RH-Gestion des ressources humaines									
S.M-Marketing									
Notation moyenne de la gravité		1,2828	1,4081	1,5934	1,6667	2,0000	2,3333	2,5000	
Classement		7	6	5	4	3	2	1	

Synthèse 2008

L'exploitation et l'analyse de cette cartographie nous amènent à distinguer entre :

1. Le processus « **pilotage stratégique** », porteur de risques et classé au **premier** rang. Ce processus fait apparaître d'une part une gravité significative de niveau 3 sur l'axe « concurrence » en raison du rachat du prestataire Trayport par le courtier américain GFI et d'autre part une gravité limitée de niveau 2 sur l'axe « Légalité et acceptation du marché » suite à la crise financière qui a causé la faillite d'un membre et qui pourrait par la suite ralentir l'activité de Powernext.
Compte tenu du nombre d'occurrences qui s'élève à 2, la gravité moyenne sur le processus « **pilotage stratégique** » est évaluée à un niveau limité de 2.5.
2. Le processus « **acquisition des membres** », porteur de risques et classé au **second** rang. Les incidents relevés sur ce processus concernent les axes suivants :
 - « image » en raison de la faillite du membre Lehman qui a été suspendu des marchés DAM et Futures sur instructions de LCHC et du LCGC. Un seul événement a été enregistré sur cet axe ;
 - « dysfonctionnements externes » suite à la dégradation des services rendus par LCHC au moment de la préparation des éléments nécessaires à l'agrément de certains membres. Le nombre d'occurrences sur cet axe s'élève à 3.Compte tenu du nombre d'occurrences qui s'élève à 4, la gravité moyenne sur le processus « **pilotage stratégique** » est évaluée à un niveau limité de 2.3.
3. Le processus « **commercial** », porteur de risques et classé au **troisième** rang. Les incidents relevés sur ce processus sont liés aux axes suivants :
 - « erreurs humaines » en raison de la diffusion d'informations confidentielles relatives à la répartition du capital de la société (prenant en compte le rachat des parts d'Euronext par HGRT) sur le site internet de Powernext et dans le magazine Agefi. Une seule occurrence est affichée sur cet axe ;
 - « image » en raison du mécontentement manifesté d'une part par un membre sur le marché DAM quant à la prestation rendue par Powernext : hausse des dépôts de garantie appelés par LCH. et d'autre part par la société italienne Esperia qui trouve les prix DAM France trop élevés par rapport aux prix Italie.Compte tenu du nombre d'occurrences qui s'élève à 4, la gravité moyenne sur le processus « **commercial** » est évaluée à un niveau limité de 2.
4. Le processus « **déclaration VPP** », porteur de risques et classé au **quatrième** rang. Les incidents identifiés sur ce processus concernent les axes suivants :
 - « dysfonctionnements externes » en raison des défaillances système chez certains acheteurs du segment VPP EDF ;
 - « erreurs humaines » en raison principalement de la diffusion d'informations confidentielles quant au transfert par erreur de la déclaration d'un acheteur à BELPEX ;
 - « SI internes ». il s'agit des pannes de connexion liées à la mise en place de la nouvelle version NOEMIE V2 empêchant les acheteurs de soumettre leur déclaration sur le site VPP.Compte tenu du nombre d'occurrences qui s'élève à 10, la gravité moyenne sur le processus « **déclaration VPP** » est évaluée à un niveau limité de 1.7.
5. Le processus « **études et développement Projet** », porteur de risques et classé au **cinquième** rang. Les événements identifiés concernent les axes suivants :
 - « erreurs humaines » en raison de la diffusion d'information confidentielle sur le marché GAZ ;
 - « retard dans les projets » à cause des difficultés rencontrées et qui pourraient menacer le déroulement du planning Beethoven (agrément fiscal, choix du système commun, déploiement des membres)

Compte tenu du nombre d'occurrences qui s'élève à 2, la gravité moyenne sur le processus « **études et développement Projet** » est évaluée à un niveau limité de 1.6.

6. Le processus « **négociation** » est un processus porteur de risques et classé au **sixième** rang. Les incidents relevés sur ce processus concernent les axes suivants :

- « dysfonctionnements externes » en raison d'une part, des défaillances dans les systèmes des partenaires NordPool, APX et EEX ayant induit principalement un retard dans la publication du fixing d'EEX et d'autre part, de la déconnexion des serveurs SAPRI et GV ;
- « SI internes » suite aux pannes matériels et/ou logiciels dégradant l'exécution de la prestation Powernext ;
- « erreurs humaines » en raison du non respect des procédures opérationnelles et des erreurs de paramétrage ;
- « image » suite au mécontentement manifesté par un membre quant à la publication tardive des résultats sur le marché day-ahead par rapport à APX ;
- « projet » en raison de l'inadéquation de la solution livrée aux besoins sur le marché des futures.

Compte tenu du nombre d'occurrences qui s'élève à 83, la gravité moyenne sur le processus « **négociation** » est évaluée à un niveau limité de 1.6.

7. Le processus « **paiement** » est un processus porteur de risques et classé au **septième** rang. Les incidents relevés sur ce processus concernent les axes suivants :

- « erreurs humaines » suite d'une part aux erreurs de paramétrage NOEMIE ayant induits des erreurs dans les factures de ceratins membres sur le marché des Futures et d'autre part au non respect des procédures opérationnelles dans la facture d'electrabel lors du transfert de position en livraison de Lehman Brothers.
- « SI internes » en raison des erreurs survenues lors de la mise en production de la nouvelle version NOEMIE ayant entraînés des erreurs dans les factures de certains membres DAM et Futures.

Compte tenu du nombre d'occurrences qui s'élève à 7, la gravité moyenne sur le processus « **paiement** » est évaluée à un niveau limité de 1.6.

8. Les processus porteurs de risques négligeables concernent :

- Le processus « juridique » ;
- Le processus « compensation » ;
- Le processus « livraison » ;
- Le processus « diffusion » ;
- Le processus « finance et comptabilité » ;
- Le processus « systèmes d'information » ;
- Le processus « nomination » ;
- Le processus « moyens généraux ».

9. Les processus ne présentant pas d'incidents au cours du dernier trimestre sont :

- Le processus de « pilotage opérationnel » ;
- Le processus « accréditation des acheteurs VPP » ;
- Le processus « gestion des participants » ;
- Le processus « gestion des RH » ;
- Le processus « marketing ».

3.6.3 Impact de la crise financière

Au cours du deuxième semestre 2008, la crise financière s'est manifestée par une augmentation du risque de crédit et une raréfaction des liquidités qui ont provoqué le défaut de Lehman Brothers, membre de Powernext. A l'annonce de son défaut plusieurs mesures ont été menées en collaboration avec les partenaires LCH et RTE en vue de sa suspension des marchés Powernext et de la liquidation de ses positions.

Compte tenu de l'activité Powernext et de la faible exposition au risque de défaut des clients, cette suspension n'a pas engendré d'impacts significatifs sur les volumes Powernext. Ce risque aurait pu entraîner une perte de redevance Membership qui a été réglée en janvier 2009.

Dans ce contexte, la Direction Générale a chargé un groupe de travail de mener une analyse d'exposition au risque de défaut et de préparer des reportings avec une fréquence hebdomadaire, puis ensuite mensuelle.

3.6.4 Mesures prises pour limiter et gérer les risques identifiés

La croissance de l'activité au cours de l'année 2008 n'a pas modifié le niveau global du risque, resté largement maîtrisé. La moyenne de gravité des incidents relevés est restée stable sur 2007 et 2008 à 1.8, c'est-à-dire en dessous du niveau 2, considéré comme tolérable. Au cours de l'année 2008, l'ensemble des risques significatifs identifiés et analysés ont fait l'objet de plans de mesures appropriés. Le suivi de la réalisation de ces actions a été inscrit dans le plan d'actions et leur mise en œuvre est achevée.

Dans le cadre de la gestion des risques, le comité des risques effectue une revue mensuelle des incidents du mois précédent et des incidents ouverts. Il décide de plans d'actions de fonds destinés à corriger les sources d'incidents récurrents ou critiques.

Les axes d'amélioration mis en œuvre depuis 2006 ont été réalisés et poursuivis :

- La consignation et le suivi des incidents sont désormais pratique courante au sein des directions ;
- Le projet de procéduralisation est finalisé et s'inscrit dans un plan de Maintien en Conditions Opérationnelles ;
- La formalisation de la charte des risques présentant les rôles et les responsabilités, la politique de gestion et de maîtrise des risques ;
- Les campagnes de formations sont organisées de manière systématique pour les nouveaux arrivants ;
- Les réunions opérationnelles au sein de la DOM visant à :
 - présenter l'ordre du jour des principales actions⁵ relatives au processus opérationnels ;
 - définir les ressources projets quotidiennes à mettre en place selon les besoins et les priorités.
- La finalisation des projets relatifs à l'amélioration des processus opérationnels :
 - NOEMIE : a été déployé sur tous les secteurs. Son ergonomie et ses contrôles ont été modifiés et améliorés afin d'éviter les erreurs de paramétrage dues à sa richesse fonctionnelle ;
 - LISE : automatisation et pilotage de l'exploitation des sessions opérationnelles ;
 - MISAD : étendu à tous les secteurs pour la mise à disposition des documents ;

Outre les actions menées dans le cadre de la résolution des incidents significatifs (cf. paragraphe 3.5), les actions de fond suivantes ont été également décidées courant 2008 :

Axes de risques	Actions menées
Concurrence	Prise de contact avec Trayport, GFI, d'autres brokers (ICAP), d'autres bourses (Endex) et des membres pour comprendre leur perception de ce rachat. Trayport et GFI ont rassuré Powernext que ce rachat ne changeait en rien la relation. A court terme, Powernext n'est exposé à aucun risque. Sur le moyen terme, Powernext devra probablement évaluer l'impact de se rachat sur sa stratégie IT Powernext et ses produits. Rester à l'écoute des actions menées par Endex sur ce sujet et du marché en général.
Projets	Modification des règles de marché en précisant qu'à la clôture les prix sont automatiquement mis en withheld et de prendre en compte ce changement dans le système de négociation GV.

⁵ Mises à jour des procédures et des check-lists, paramétrage d'un membre, communication des informations aux marchés, etc.

Dysfonctionnements externes	• Sensibilisation du partenaire LCH sur les incidents d'exploitation (fichiers cash call erronés) ; • Echange avec NordPool afin d'investiguer sur les défaillances liées à l'application SAPRI (déconnexion, lenteur, erreurs de paramétrage) et de maîtriser ces incidents dans l'avenir.
Erreurs humaines	• Amélioration des procédures et des contrôles nécessaires à la réalisation du processus de facturation VPP EDF ; • Formation des opérateurs au processus opérationnel.
SI internes	• Amélioration continue des scripts des routines de production ; • Mise en place d'une nouvelle baie de disques informatiques ; • Urbanisation des données de production ; • Unification des moyens de mise à disposition des documents de production aux tiers.
Image	Suite à la crise financière et au défaut de Lehman Brothers : • Mise en place d'un dispositif de surveillance des risques permettant d'analyser l'exposition des membres Powernext au risque de défaut ; • Elaboration de reporting régulier destiné à la Direction Générale et communiqués chaque trimestre au Comité d'Audit ; • Amélioration des procédures de gestion de défaut des compensateurs généraux en collaboration avec la chambre de compensation LCH ; • Organisation d'une réunion d'échange d'information avec les partenaires LCH et RTE afin de discuter des améliorations à mettre en place en vue d'une meilleure gestion des risques de défaut des membres et des dispositions préventives associées.
Autres actions	• Prise en compte des incidents relatifs à la prestation Bluenext dans l'analyse des risques ; • Dans le cadre du PCA : ➢ Cartographie des sinistres impliquant des vulnérabilités informatiques ; ➢ Analyse de la vulnérabilité des systèmes d'information ; ➢ Identification des situations à couvrir dans le cadre de la mise en place d'un PCA ; ➢ Définition des rôles et des responsabilités nécessaires au PCA ; ➢ Mise en place d'un plan de gestion de crise ; ➢ Réalisation des tests de bascule du site administratif ; ➢ Formation de l'ensemble des collaborateurs Powernext ; ➢ Communication en externe vis-à-vis des membres Powernext. Le message de communication est fait mais suite à la filialisation Epex-spot /Powernext, une diffusion sur le site internet sera effectuée en juin 2009 ; ➢ Mise en œuvre du plan de maintien en condition opérationnelle du PCA.

3.7 Techniques d'assurance utilisées

Powernext a opté pour une assurance-Responsabilité Civile Professionnelle lui permettant de se prémunir contre les risques pesant sur son système d'information et pouvant porter préjudice à ses clients. La police d'assurance existante a été achetée en tenant compte de l'historique de la sinistralité et de la spécificité des prestations rendues par Powernext.

De plus, Powernext a des assurances portant sur les risques suivants :

- dommages du local ainsi que de leur contenu (incendie, explosion, etc.) en tenant compte de leur valeur de remplacement (validé par nos assureurs à la suite de visite de risques) ;
- de fraude ou de malveillance (détournement, escroquerie, etc.).

L'étude d'impact des vulnérabilités systèmes menées en 2008 a cherché à évaluer le risque brut (hors assurance) de Powernext et le risque net (en faisant jouer les assurances).

4 PLAN DE CONTINUITE DE L'ACTIVITE

4.1 Champ d'application

4.1.1 Objectifs

La politique de continuité d'activité au sein de Pwernext répond aux objectifs principaux suivants :

- se conformer au principe de survie consistant à mettre les personnels puis le patrimoine de l'entreprise hors danger ;
- anticiper les risques et y faire face en fonction de scénarios d'incidents majeurs probables ;
- déterminer une conduite générale en cas de crise, visant à garder le contrôle de la situation ;
- se conformer aux textes réglementaires et aux recommandations du régulateur.

4.1.2 Périmètre

Le plan de continuité d'activité mis en place au sein de Pwernext vise à couvrir :

- tout sinistre rendant inaccessible le site administratif principal du 5 Boulevard Montmartre pour une durée supérieure à la plus courte des DMIA⁶ ;
- tout sinistre rendant inutilisable l'outil informatique :
 - Tout incident télécom, quelle qu'en soit la cause ;
 - Tout incident sur l'un des sites de production informatique, quelle qu'en soit la cause.
- tout sinistre rendant une partie du personnel indisponible.

Le plan de continuité d'activité ne prend pas en compte les cas suivants :

- deux sites de Pwernext (administratifs ou techniques) sont simultanément inutilisables ;
- un des tiers essentiels (RTE, par exemple) est inopérant pour Pwernext.

4.1.3 Typologie des sinistres

L'inventaire des sinistres potentiels a été élaboré et a fait l'objet d'une analyse afin d'en déduire l'existence ou l'absence d'une riposte permettant de garantir le maintien ou la reprise d'activité. Cet inventaire est présenté en annexe 7 du présent rapport.

4.2 Moyens

4.2.1 Organes du PCA – Rôles et missions

L'organe PCA est composé de :

- l'ensemble des utilisateurs, qui peuvent à tout moment détecter un événement perturbateur, et en informer leurs responsables hiérarchiques ;
- les organes par temps calme : ce sont les organes de veille et de gestion des alertes, à savoir :
 - les moyens généraux, qui peuvent à tout moment détecter un événement perturbateur, ou en être informé ;
 - la DSI, qui peut à tout moment détecter un événement perturbateur, ou en être informée ;
 - les responsables hiérarchiques.
- les organes de gestion de crise et d'exécution du PCA :
 - les acteurs du PCA, désignés au moment de l'activation du PCA, au sein des équipes opérationnelles et des équipes support de PWX ;

⁶ Durée Maximale d'Interruption Admissible



- l'escalade PCA, l'interface entre le temps calme et la gestion de crise. Elle a pour rôle d'évaluer tout événement par rapport à ses impacts sur les conditions d'activité de Powernext et de convoquer si besoin le CoRisk.
- le CoRisk : organe de niveau Direction Générale acquiert les nouvelles missions suivantes :
 - assurer la direction de la gestion de crise ;
 - décider et coordonner les actions de communication correspondant à ses décisions ;
 - en gestion de crise : construire le plan d'actions adapté ;
 - décider du déclenchement ou non du PCA. Il en fixe les objectifs, sur la base de ce qui a été préparé dans le cadre de la mise en place du PCA, et vérifie que ces objectifs sont atteints.

4.2.2 Architecture des systèmes d'information

Powernext a construit son architecture informatique en interne et en externe. Les différentes briques constituant le système d'information et son environnement sont présentées dans le point 5 relatif au plan de sécurité des systèmes d'information.

4.2.3 Documentation du PCA

Une documentation de type opérationnel a été préparée par les personnes chargées de la réalisation des opérations. Cette documentation est gérée dans le référentiel interne OCTOPUS tout en veillant au respect de la confidentialité de ces documents susceptibles de contenir des informations stratégiques de l'entreprise. Cette documentation est structurée en 4 niveaux :

- les procédures de solution de reprise : bascule informatique ;
- les procédures de bascule du site administratif ;
- les procédures de communication en interne et en externe ;
- les procédures de gestion de crise ;
- le mémo PCA.

4.2.4 Dispositif d'appréciation et de contrôle

Le dispositif a pour but d'apprécier le caractère opérationnel du PCA et de s'assurer de l'existence de la documentation, d'un planning de test et des comptes-rendus et d'une évaluation des risques résiduels.

Les contrôles permanents et périodiques seront réalisés dans le respect de la charte de contrôle interne afin d'apporter une appréciation sur l'état du PCA.

4.3 Plan de gestion de crise

Le plan de gestion de crise vise à :

- organiser le dispositif de veille par temps calme-quotidien ;
- définir comment Powernext peut passer du temps calme au mode de gestion de crise ;
- définir comment Powernext peut passer de la gestion de crise à l'exécution du PCA proprement dite.

Il est conçu en considération des notions de bases suivantes :

- le temps calme-quotidien : le temps durant lequel Powernext est à même de conduire ses activités dans des conditions environnementales considérées comme nominales.
- les alertes (incidents) : durant le temps calme, Powernext peut avoir à faire face à des événements perturbateurs de toute nature, qu'on appellera des alertes. Powernext sait faire

face à certaines alertes, c'est à dire maintenir ses activités malgré ces événements perturbateurs.

- les alertes majeures (sinistres) : il s'agit de tout événement perturbant susceptible de remettre en cause son activité, et auquel Povernnext ne sait ou ne peut pas faire face avec l'organisation et les moyens qui sont les siens par temps calme.

4.3.1 La gestion de crise

La « gestion de crise » est la période qui débute avec la survenance d'une alerte évaluée comme majeure, jusqu'à la prise de décision d'activer ou non le PCA. La gestion de crise s'arrête *stricto sensu* quand Povernnext décide de passer en mode PCA, qui est un mode d'organisation particulier, prévu pour permettre à Povernnext de riposter à l'événement perturbateur à l'origine de l'alerte.

Le PCA est une organisation alternative que Povernnext utilise et applique quand l'organisation prévue pour le temps calme n'est plus applicable.

Il se peut que la gestion de crise aboutisse à décider de ne pas activer le PCA. Le déclenchement du PCA n'est pas la réponse systématique à la survenance d'une alerte majeure. On doit prendre en considération les circonstances particulières au moment du sinistre, et notamment le calendrier, la charge de travail, les risques métier, etc.

4.3.2 L'exécution du PCA

L'« exécution du PCA » est la période de l'activation du PCA, d'utilisation des procédures PCA et des moyens mis en œuvre par les acteurs PCA. L'annexe 9 présente les étapes d'exécution du PCA.

4.4 Plan de test

Les tests du PCA au sein de Povernnext ont pour objectifs de :

- vérifier que les dispositifs et les procédures correspondantes répondent aux objectifs du PCA
- permettre aux acteurs du PCA de pratiquer les gestes dont ils auront la responsabilité en cas de PCA.
- compléter, améliorer et corriger les procédures en vigueur.

Ce plan de test prévoit :

- des tests unitaires : pour tester séparément les procédures les plus critiques pour le PCA ;
- des tests de bout en bout, appelé aussi test de filage, pour vérifier la cohérence de l'ensemble.

4.5 Plan de formation

Le plan de formation du PCA a pour objectifs de :

- donner à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise une connaissance générale sur le PCA : le fait qu'il existe un PCA, quels en sont les objectifs, et quels en sont les principes généraux ;
- informer le Comité de Direction et les responsables des services de l'existence d'un plan de gestion de crise et de communication ;
- donner aux acteurs du PCA et à leur backup les connaissances opérationnelles applicables nécessaires pour assurer leur capacité à remplir leurs missions dans le cadre du PCA.

Les campagnes de formation effectuées étaient de deux natures :

- théoriques : principes du PCA, documentation existante, et processus de déclenchement du PCA,
- pratiques : pour la gestion de crise et l'exécution du PCA : les sessions comprennent des mises en situation.



4.6 Maintenance du PCA

Le « Maintien en Conditions Opérationnelles (MCO) » est l'ensemble des actions permettant d'assurer que le PCA est adapté à l'entreprise et à ses choix d'organisation, métiers et informatiques. Le MCO du PCA met en œuvre une boucle d'amélioration continue (Plan / Do / Check / Act) :

- Planifier des actions d'entretien : revues documentaires, tests, et formation des acteurs au PCA ;
- Exécuter ces actions ;
- Vérifier que les résultats de ces actions sont conformes aux attentes ;
- Corriger le dispositif en fonction des résultats obtenus.

Le MCO du PCA est assuré via la définition d'un plan d'actions appelé programme de MCO, qui prévoit :

- La revue de la documentation de gestion et des procédures applicables ;
- Un ensemble de tests du PCA ;
- La gestion RH du PCA ;

Le MCO est piloté en mode projet, via des revues mensuelles au CoRisk dont l'ordre du jour est le suivant :

- Point d'avancement du programme de MCO,
- Proposition d'ajout de nouvelles actions,
- Planification de l'exécution du programme de MCO.

5 SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

5.1 Nom du responsable

Le responsable de la sécurité des systèmes d'information au sein de Powernext est M.Erwann Gaudal qui est rattaché au Directeur des systèmes d'information M.Michel.Bertrand.

5.2 Objectifs

La sécurité informatique au sein de Powernext repose sur les moyens techniques et organisationnels mis en place pour conserver, rétablir et garantir la sécurité de l'information et du système d'information. Elle s'articule autour d'un ensemble de politique de sécurité s'appuyant sur le cadre général de la norme ISO 17799 et a pour objectif d'assurer :

- 1- La disponibilité, afin de garantir que tous les éléments considérés sont accessibles au moment voulu par les personnes autorisées ;
- 2- L'intégrité afin de garantir que les éléments considérés sont exacts et complets ;
- 3- La confidentialité permettant de garantir que seules les personnes autorisées ont accès aux éléments considérés ;
- 4- La traçabilité (ou « Preuve ») afin de garantir que les accès et tentatives d'accès aux éléments considérés sont tracés et que ces traces sont conservées et exploitables.

A ce niveau, le RSSI a pour mission de :

- sensibiliser les utilisateurs aux problèmes de sécurité ;
- garantir les droits d'accès aux données et ressources d'un système, en mettant en place des mécanismes d'authentification et de contrôle ;
- assurer la sécurité physique, des réseaux, des systèmes, des télécommunications et des applications ;
- garantir la sauvegarde des données ;
- mettre en place les moyens de fonctionnement en mode dégradé (récupération sur erreur) ;
- définir les actions à entreprendre et les personnes à contacter en cas de détection d'une intrusion ;
- s'assurer de la qualité des développements informatiques lors des projets ;
- mettre en place un plan de continuité de l'informatique et s'assurer de sa qualité (mise à jour des procédures, réalisation tests, etc.).

5.3 Moyens mis en œuvre

5.3.1 Infrastructure et architecture des systèmes d'information

Powernext a construit son architecture informatique en interne et en externe. Les différentes briques constituant le système d'information et son environnement sont présentées ci-après :

a) Les salles informatiques

Powernext héberge son infrastructure en interne et en externe. Cette infrastructure est répartie entre 4 sites :

- 1- Site informatique primaire ;
- 2- Site informatique secondaire ;
- 3- Site administratif primaire ;



4- Site administratif secondaire.

Les sites informatiques sont hébergés chez deux prestataires spécialisés différents.

Ces salles informatiques, zones stratégiques, abritent le cœur de réseau, les serveurs, les baies de disques et les données critiques de l'entreprise.

b) L'architecture SI

L'architecture SI au sein de Powernext a été conçue pour assurer une forte tolérance de panne puisque :

- Au sein d'un site physique, les principaux équipements (firewalls, baies disques et serveurs physiques) sont redondés ;
- La technologie Wmware permet de dissocier des serveurs logiques sur lesquels tournent les applications des serveurs physiques, plus exactement, si un serveur physique tombe, on peut basculer les serveurs logiques qu'il abritait sur d'autres serveurs physiques ;
- Il existe un mirroring de données entre le site primaire et le site secondaire. Si le premier disparaît, une bascule sur le second est possible sans perte de données jusqu'à l'instant du sinistre. En revanche, cette bascule n'est pas instantanée et ne peut s'effectuer que dans le cadre du PCA ;
- Les principaux équipements sont, comme il a été rappelé plus haut, installés dans des locaux sécurisés, prévus à cet effet et fournis par des hébergeurs spécialisés.

c) Le réseau

Le réseau est construit selon une technologie de spanning tree qui rend les liens naturellement redondants, le flux prenant la route disponible. De plus, l'accès au réseau Internet qui sert de back up via des VPN dans les cas extrêmes est sécurisé par le recours à deux fournisseurs distincts et un accès logique aux adresses IP de Powernext.

d) Les serveurs logiciels

Les applicatifs utilisés par Powernext tournent sur des serveurs virtuels installés sur des machines physiques (technologie WMWARE). Ceci permet d'optimiser la gestion de la puissance machine et de neutraliser les effets des pannes matérielles sur l'architecture fonctionnelle.

La DSI maintient une base relationnelle entre serveurs physiques, logiques et applicatifs.

e) Les postes de travail

Tous les postes utilisés pour la production sont des clients légers qui se connectent sur des machines virtuelles installées sur les serveurs du site de production.

f) Les équipements de sauvegarde

Toutes les données de production (hébergées sur TH1) sont sauvegardées quotidiennement sur 5BM.

g) Le réseau interne

Powernext est doté d'une infrastructure WAN⁷, basé sur un spanning tree.

⁷ WAN (Wide Area Network) : réseau informatique couvrant une grande zone géographique



5.3.2 Documentation

La sécurité des systèmes d'information fait l'objet d'une documentation de deux natures :

- 1- Procédures opérationnelles nécessaires à l'exploitation normale ;
- 2- Procédures spécifiques appelées procédures de secours informatique. Ces dernières ont été établies lors de la mise en place du PCA afin de permettre la continuité de l'activité informatique à la suite de la survenance d'un sinistre affectant les systèmes d'information.

Cette documentation est gérée dans le référentiel interne OCTOPUS et dans le respect de la confidentialité afin de préserver les informations stratégiques de l'entreprise.

5.3.3 Dispositif d'appréciation et de contrôle

Les activités de contrôle sont organisées conformément à la réglementation CRBF 97-02 afin d'apprécier l'état de la sécurité des systèmes informatique :

- En ce qui concerne les contrôles permanents de premier niveau sont réalisés :
 - au moyen de « what's up » permettant de s'assurer de la disponibilité du réseau et du bon fonctionnement des serveurs de production. En cas de survenance d'anomalies un mail d'alerte est généré d'une part et d'autre part l'affichage du bug apparait en rouge sur l'écran de contrôle ;
 - En cas d'anomalie affectant les processus d'exploitation, un mail d'alerte est envoyé à la DSI lui permettant d'effectuer les investigations nécessaires la résolution de l'anomalie ;
 - Un compte rendu de la sauvegarde quotidienne, généré automatiquement depuis le processus de sauvegarde, est envoyé tous les matins à la DSI ;
 - Chaque semaine, le samedi soir après la fermeture des marchés, les serveurs windows sont redémarrés par la personne d'astreinte qui doit renseigner les actions qu'il a menées dans un tableau. Le contrôle de premier niveau consiste à s'assurer la réalisation des actions conformément aux procédures ;
 - Chaque semaine, le lundi après-midi, les serveurs de l'application SAPRI sont redémarrés par la personne d'astreinte qui doit renseigner les actions qu'il a menées dans un tableau. Le contrôle de premier niveau consiste à s'assurer la réalisation des actions conformément aux procédures ;

L'ensemble des traitements effectués sont conservés dans des fichiers dédiés.

- En ce qui concerne les contrôles périodiques sont planifiés dans le plan annuel d'audit et consistent à effectuer des audits ponctuels annuels sous forme de test d'intrusion. Ces audits ont été effectués par un cabinet d'audit externe et le rapport de mission et l'état d'avancement des recommandations ont fait l'objet d'une communication auprès de la Direction Générale et du Comité d'Audit.

Le dispositif a pour objectif de s'assurer également dans le cadre des tests de plan de secours informatique -bascule informatique- de la qualité de la documentation et de sa mise à jour. Ces tests sont effectués selon un planning défini dans le MCO-PCA.



6 STRUCTURE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

6.1 Contrôles permanents

6.1.1 Contrôles permanents de premier niveau

Les contrôles de premier niveau incluent les contrôles dits «d'autocontrôle» qui sont réalisés directement par des opérationnels ou des contrôles automatiques (systèmes). Les autocontrôles se matérialisent par le renseignement d'une check-list par la personne chargée de la réalisation des opérations. Sur la base des fiches d'autocontrôle, des contrôles automatisés et de leurs propres contrôles, les responsables hiérarchiques réalisent le contrôle permanent de premier niveau.

Les contrôles permanents de premier niveau sont formalisés et opérationnels au sein de l'ensemble des processus Powernext.

- 1- Les processus opérationnels au sein de la Direction des Opérations de Marchés font l'objet de contrôles :
 - manuels afin de s'assurer de la bonne exécution de certaines actions opérationnelles sur la base des check-lists d'autocontrôles réalisées par les opérateurs ;
 - automatiques via l'outil de pilotage LISE afin de s'assurer de la bonne réalisation de certains contrôles de cohérence, de mise à disposition des fichiers, et des données référentielles.Sur la base de ces fiches d'autocontrôle et des contrôles automatisés, le responsable hiérarchique réalise, en cours de journée, un contrôle permanent de premier niveau ;
- 2- Le processus Membership effectue des autocontrôles par la personne chargée de la réalisation des actions opérationnelles. Sur la base des fiches d'autocontrôle et des dossiers concernés, le responsable hiérarchique, réalise un contrôle permanent de premier niveau lui permettant de s'assurer de la qualité de la documentation juridique des membres et du bon déroulement des actions opérationnelles ;
- 3- Le processus juridique fait l'objet de contrôle de premier niveau par le Directeur juridique et financier. Ces contrôles consistent à s'assurer de l'existence et de l'exhaustivité des check-lists d'autocontrôle remplies par les juristes. D'autre part, tous les contrats signés par Powernext doivent être préalablement contrôlés et visés par le Directeur juridique et tous les contrats soumis à l'approbation du Conseil font l'objet de vérification qui se matérialise par le visa du Directeur juridique et du Responsable du Contrôle interne ;
- 4- Le processus facturation fait l'objet de contrôles automatisés et manuels de premier niveau intégrés dans le cycle opérationnel. Ces contrôles portent sur la plupart des factures émises de manière récurrente par Powernext ou en tant que facturier (VPP EDF).
- 5- Le processus commercial et communication, le Directeur commercial et communication effectue des contrôles de premier niveau lui permettant de s'assurer avec une fréquence définie de l'exhaustivité et de la réalisation des actions menées par ses collaborateurs ;
- 6- Le processus finance-comptabilité⁸, les contrôles de premier niveau sont réalisés par le comptable (cabinet alliage) ou en interne. Au sein de Powernext, les autocontrôles peuvent être de deux natures : manuels ou automatiques. Le contrôle de premier niveau est effectué par le directeur juridique et financier avec une fréquence mensuelle et consiste à :
 - s'assurer de l'exhaustivité du fichier de contrôle de premier niveau ;
 - pour les actions critiques, vérifier l'existence du justificatif qui documente la réalisation de l'action ;
 - pour le reporting mensuel, vérifier la cohérence entre la comptabilité analytique et la comptabilité générale.
- 7- Le processus projets, les contrôles de premier niveau sont effectués à la fin de chaque étape⁹ du projet et se matérialisent par une validation des instances¹⁰ ;

⁸ En plus des processus finance, comptabilité ce processus inclut également les processus ressources humaines.

⁹ Etude, développement, test, mise en production, lancement.



- 8- Le processus SI le contrôle de premier niveau est effectué via le logiciel what's up et a pour objectif de s'assurer de la disponibilité du réseau informatique. D'autres contrôles portant sur la sauvegarde, l'accès aux données et leur intégrité sont également effectués.

6.1.2 Contrôles permanents de deuxième niveau

Le contrôle permanent de deuxième niveau au sein de Povernnext est réalisé par le contrôle interne. Ce contrôle a pour objectif de vérifier la réalisation des contrôles permanents de deuxième niveau selon un plan de contrôle et d'une manière permanente afin de s'assurer du respect des procédures, des lois et règlements, des instructions de la Direction Générale, la maîtrise des risques effectivement encourus et de l'efficacité et de la qualité du dispositif de contrôle interne mis en place au sein de chaque direction.

Le contrôle interne s'appuie sur les contrôles des responsables hiérarchiques des directions opérationnelles qui réalisent les contrôles de premier niveau et qui vont lui remonter des informations formalisées pour effectuer les contrôles permanents de deuxième niveau.

Les contrôles permanents de deuxième niveau mis en place concernent :

- 1- Les processus opérationnels de la Direction des opérations de marchés, ces contrôles sont opérationnels et formalisés dans une fiche de contrôle de deuxième niveau. Ils sont effectués avec une fréquence mensuelle sur la base des contrôles automatiques produits dans le fichier LOG des contrôles ;
- 2- Le processus Membership, ces contrôles sont opérationnels et formalisés dans une fiche de contrôle de deuxième niveau. Ils sont effectués chaque trimestre, sur la base des fiches de contrôles de premier niveau ;
- 3- Le processus projets, ces contrôles sont opérationnels et formalisés dans une fiche de contrôle de deuxième niveau. Ils sont effectués à l'issue du projet ;
- 4- Le processus facturation, Des contrôles opérationnels et formalisés dans une fiche de contrôle de deuxième niveau sont effectués avec une fréquence mensuelle pour la facturation VPP EDF et trimestrielle pour la facturation des enchères VPP ;
- 5- Le processus de gestion de la paie, ces contrôles ont fait l'objet d'une formalisation dans une fiche de contrôle de deuxième niveau suite aux recommandations de la mission d'audit. Leur réalisation est conditionnée par la formalisation d'une fiche de contrôle de premier niveau ;
- 6- Le processus finance et comptabilité a fait l'objet d'une formalisation dans une fiche de contrôle de deuxième niveau. Leur réalisation opérationnelle sera effective au cours du deuxième trimestre de l'année 2009 ;
- 7- Le processus commercial, ces contrôles ont fait l'objet d'une formalisation dans une fiche de contrôle de deuxième niveau, compte tenu de la mise en place opérationnelle récente des contrôles de premier niveau, les contrôles de deuxième niveau seront opérationnelle à partir du 01/04/2009.

Les contrôles de deuxième niveau ont pour objectif de s'assurer de :

- la réalisation des contrôles de premier niveau, de leur exhaustivité et de leur qualité ;
- la conformité par rapport aux procédures, aux instructions et aux règlements.

¹⁰ Conseil d'Administration, CODEV (comité des développements : composé des directeurs et des chefs de projet.

6.2 Contrôle périodique

Le contrôle périodique de troisième niveau est sous la responsabilité du responsable du contrôle interne.

Les recommandations des missions d'audit sont consignées dans une base de données dédiée au suivi des actions des missions d'audit. Le suivi et le contrôle de cette base sont réalisés directement par le responsable du contrôle interne.

6.2.1 Mission d'audit de la Commission Bancaire réalisée en 2006

Dans le cadre de la mission de contrôle sur place effectuée pour le compte du Secrétaire Général de la Commission Bancaire, certaines recommandations ont été relevées.

Toutes ces recommandations ont été inscrites dans la base de données du suivi des actions du contrôle interne. Leur mise en place et le respect du planning prévu initialement sont suivis par le contrôle interne. Les recommandations relatives aux projets « procéduralisation », « PCA » et « étude de vulnérabilité des systèmes internes », ayant affiché un retard l'année précédente, ont été finalisées conformément aux échéances.

Le tableau suivant présente une synthèse de l'état des recommandations de la Commission Bancaire au 16/03/2009.

Thème de la mission d'audit	Recommandations	Description	Statut
Mission de contrôle de la Commission Bancaire 2006	Etablir un plan d'actions détaillé assorti à un calendrier précis et exigeant de mise en œuvre et l'adresser à la CB dans un délai de 2 mois	Préciser, sur chacun de ces points, dans un délai de 2 mois, le détail des mesures prévues ou réalisées assorti d'un calendrier précis et exigeant de mise en œuvre	Fait
	Communiquer la lettre avec les annexes aux membres du CA et faire parvenir au SGCB une copie du PV des délibérations dudit conseil sur les conclusions et les recommandations du SGCB	Communiquer la présente lettre (ainsi que son annexe technique) aux membres du conseil d'administration de PWX. Faire parvenir au SGCB une copie du PV des délibérations dudit conseil	Fait
	Assurer la mise place des contrôles permanents de premier niveau	Formalisation des contrôles permanents de premier niveau sur le processus d'adhésion	Fait
		Mise en place d'un contrôle de premier niveau sur les dossiers des membres afin d'assurer la bonne actualisation des documents figurant dans les dossiers membres	Fait
		Mise en place d'un échange d'information avec LCH.Clearnet sur leur appréciation de la solidité financière des membres	Fait
		Mise en place d'un échange d'information avec la CDC sur leur appréciation de la solidité financière des membres	Abandon ¹¹
	Assurer la mise place des contrôles permanents de second niveau	Assurer un contrôle permanent de deuxième niveau au sein du processus comptable	Fait
		Renforcer les contrôles de second niveau sur le processus d'adhésion	Fait

¹¹ Cette action a été abandonnée parce que la CDC ne réalise pas d'analyse sur la solidité financière des membres

	Mettre en place un plan d'audit annuel formalisé et validé par le CA	Corriger et communiquer au SGCB un plan d'audit annuel formalisé et validé	Fait
		Formaliser et communiquer au SGCB le plan annuel d'audit à 3 ans (2007, 2008 et 2009)	Fait
	Assurer un contrôle des PSEE	Formalisation du dispositif de contrôle des prestations informatiques	Abandon
	Mettre en place un dispositif de contrôle de la conformité respectant les exigences réglementaires	Clarifier les responsabilités respectives de Pownernext et LCH afin d'éviter tout risque juridique ou de prise involontaire de position pour compte propre	Fait
		Clarifier le champ de responsabilité entre Pownernext et la CDC en cas d'annulation d'une transaction	Fait
		Prendre des mesures pour éviter toute apparence d'intervention de Pownernext comme acheteur-vendeur d'électricité	Fait
		Mettre en place les contrôles internes nécessaires pour assurer que Pownernext soit toujours en mesure d'appliquer les clauses des contrats signés avec ses clients et ses partenaires	Fait
		Actualiser les contrats d'assurance	Fait
	Formaliser le processus comptable	Formaliser le rapprochement des données comptable entre CEFRECO et Pownernext et retracer l'explication des écarts existants	Abandon ¹²
		Formalisation des procédures d'enregistrement comptable et mettre en place un contrôle régulier de la pertinence des schémas comptables	Fait
		Formaliser le contrat écrit (lettre de mission) et expliquer la nature et le détail de la prestation fournie par CEFRECO	Fait
		S'assurer auprès du prestataire externe (CEFRECO) de la mise en place d'un plan de secours garantissant la maîtrise et le fonctionnement normal de l'activité en cas d'incident	Fait
		Prendre en compte les remarques formulées par le SGCB sur le processus comptable	Fait
	Etablir un PCA conformément à la réglementation afin d'assurer une sécurité opérationnelle	Communiquer au SGCB les résultats de l'étude sur la vulnérabilité des systèmes d'informations	Fait
		Formaliser un plan de continuité d'activité	Fait
		Confirmer les modalités de prise en compte de SAPRI dans le PCA une fois l'application réinternalisée et mettre en place des tests réguliers du secours des autres applications	Fait
	Mettre en place un dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	Etablir les procédures spécifiques regroupant toutes les obligations réglementaires	Fait
		Se renseigner sur l'identité des personnes au bénéfice desquelles les opérations sont réalisées par les membres	Abandon ¹³
		Transmettre au SGCB l'état QLB3 corrigé	Fait

¹² Cette action a été abandonnée suite à la refonte de l'outil de comptabilité analytique qui a permis de supprimer la nécessité de la réalisation du rapprochement.

¹³ Cette action effectuée sur le marché CO2 a été abandonnée en raison de la cession de l'activité Carbone.

		Renforcer la formalisation de la connaissance des membres au stade de leur entrée en relation. Confirmer au SGCB la mise en exploitation de la base de données clients	Fait
		Confirmer la mise à jour de la procédure relative à la gestion des négociateurs autorisés	Fait
		Assurer le dispositif de lutte contre le blanchiment dans le champ du contrôle interne, sous l'autorité du conseil d'administration	Fait
		Assurer la formation de tout le personnel sur la LABLAT	Fait

Une première réponse a été réalisée à la lettre de suite de la Commission Bancaire le 12/12/2006 décrivant le plan d'actions mis en œuvre. L'état d'avancement des recommandations a fait l'objet d'une communication auprès de la Commission Bancaire par courrier le 20/12/2006 actualisé par les courriers du 20/07/2007 et du 10/07/2008. Un courrier spécifique a été fait le 20/10/2008 afin d'informer la Commission bancaire de la réalisation de l'étude de vulnérabilité des systèmes d'information. L'annexe 6 joint à ce rapport donne une vue détaillée de l'ensemble des actions relevant du contrôle de la Commission Bancaire au 16/03/2009.

6.2.2 Missions d'audit réalisées au cours de l'année de 2008

• Missions d'audit réalisées en interne

Les missions inscrites dans le plan annuel d'audit 2008 approuvé par le Comité d'Audit du mois de mars 2008 ont été réalisées excepté celle relative à l'audit de la prestation VPP qui est en cours de finalisation.

1. La mission d'audit relative à la LABLAT-KYC

La réalisation de cette mission constitue une suite à la finalisation de la recommandation de la Commission Bancaire concernant la mise en place du dispositif de contrôle interne LABLAT. L'audit réalisé n'a pas relevé de risques significatifs et a permis la définition de deux natures de recommandations : (1) les recommandations permettant de corriger les risques résiduels réglementaires (2) les recommandations permettant de renforcer l'efficacité et la performance du processus.

Le tableau ci-après présente les recommandations relevées et leur état d'avancement :

Thème de la mission d'audit	Recommandations	Description	Statut
Mission d'audit 2008 : processus LABLAT	Mise à jour des procédures	Mettre à jour la procédure KYC en précisant : 1-La nature des documents justificatifs à demander aux prospects permettant de s'assurer de son identité 2-La méthodologie à suivre dans le cadre du scoring (analyse, décision, réévaluation)	Fait
		Mettre à jour les procédures commerciales : 1-« création d'un nouveau contact » 2-« protocole d'utilisation de la base »	Fait
		Mettre à jour la procédure de déclaration Tracfin	Fait
	Formalisation des autocontrôles	Mettre en place les autocontrôles permettant de s'assurer de la cohérence des informations renseignées par les prospects dans le questionnaire KYC quel que soit leur scoring	Fait

		Formaliser les autocontrôles réalisés par la direction commerciale dans une procédure, par exemple dans un tableau récapitulant les actions d'autocontrôles, leur source (internet ou autres) et la date de leur réalisation	Fait
	Formalisation des contrôles de premier niveau	Formalisation des contrôles de premier niveau au sein de la COM2	Fait
		Compléter les contrôles de premier niveau au sein de la DJF	Fait

2. La mission d'audit relative à la gestion de la paie

Cette mission relève du plan d'audit 2007 et compte tenu des mutations réalisées en 2007 (systèmes/processus/procédures) la réalisation de la mission d'audit a été interrompue sous réserve d'une replanification dans le plan annuel d'audit 2008. Cette mission n'a pas relevé de risques opérationnels significatifs (risque de fraude) ou de dysfonctionnements du dispositif de contrôle interne.

Le tableau ci-après présente les recommandations issues dans le cadre de cette mission d'audit et son état d'avancement :

Thème de la mission d'audit	Recommandations	Description	Statut
Mission d'audit 2008 : processus PAIE	Mise à jour des procédures	Mettre à jour la procédure « engagement de dépenses et signatures autorisées »	A faire
		Mettre à jour la procédure « Dispositif des astreintes techniques et fonctionnelles » en explicitant les paramètres de l'astreinte technique et fonctionnelle	Fait
		Mettre à jour les procédures : -«...gestion administrative, financière et comptable » -« ..ressources humaines ...»	A faire
		Expliciter dans les procédures le processus opérationnel et de contrôle relatif aux dépenses effectuées par carte bancaire	Fait
		Relancer les salariés n'ayant pas remis leur justificatif (carte de transport et facture abonnement internet)	En cours
		Formalisation du fichier de suivi des titres de transport afin de permettre son exploitation	Fait
		Régulariser les erreurs de règlement ¹⁴	Abandon
		Concernant le suivi des absences et des présences, rappeler aux responsables l'importance : ▪ du suivi des absences et des présences de leurs collaborateurs ; ▪ de la justification de toutes les absences.	A faire
	Formalisation des contrôles de premier niveau	Formaliser dans une fiche distincte les objectifs, les actions et la fréquence des contrôles de premier niveau réalisés sur les processus de gestion des notes de frais, du temps de travail et des autres frais	Fait
	Formalisation des contrôles de deuxième niveau	Formaliser dans une fiche les contrôles de deuxième niveau à réaliser sur les processus de gestion de la paie	Fait

3. L'audit général du processus VPP

Cet audit planifié en 2008 est en cours de réalisation au moment de la rédaction du présent rapport.

¹⁴ Compte tenu des montants non significatifs les erreurs de règlement ne seront pas régularisées. En revanche, ces erreurs seront corrigées à partir de janvier 2009

- [Mission d'audit réalisée par le cabinet AXIANS : Audit d'intrusion des systèmes informatiques](#)

La mission d'audit d'intrusion des systèmes d'information est une mission ponctuelle réalisée annuellement. Son objectif est de s'assurer de la fiabilité des systèmes d'information et du degré d'efficacité de la sécurité des systèmes d'information.

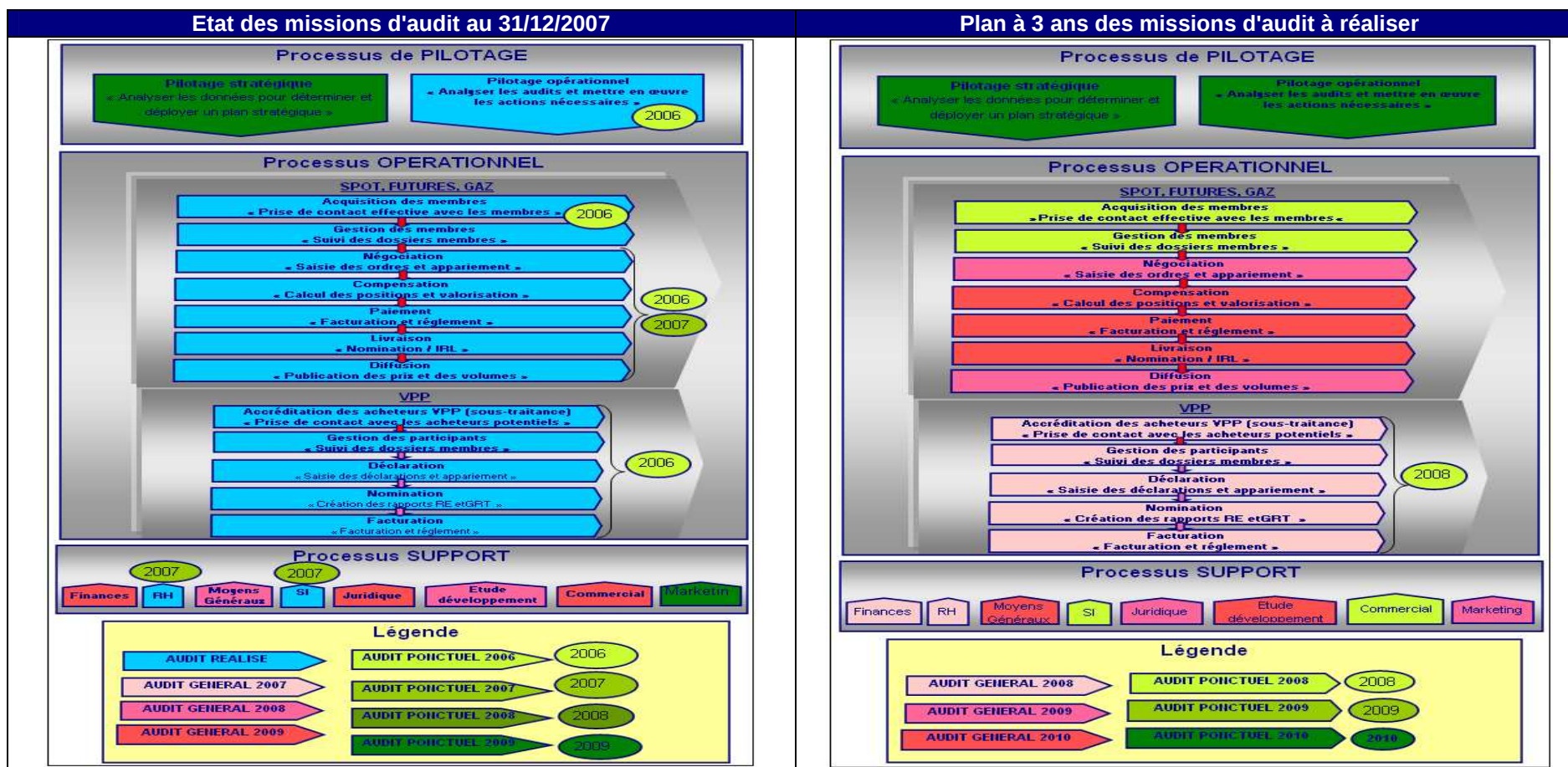
Le tableau ci-après présente les recommandations issues dans le cadre de cette mission d'audit et son état d'avancement :

Thème de la mission d'audit	Recommandations	Description	Statut
Mission d'audit 2008 : processus SI	Gestion du filtrage	Affiner le filtrage en supprimant les protocoles et les ports facultatifs	Fait
	Sécurité de l'infrastructure	Utiliser les protocoles chiffrés	Fait
		Mettre à jour les services exposés	Fait
		Auditer les clés SSH en interne	Fait
	Application VPP EDF	Implémenter le contrôle d'accès sur toutes les pages	Fait
		Utiliser des procédures stockées	En cours
		Positionner le paramètre « display_errors » à 0, mettre à jour Zend	Fait
	Application OTC Futures	Vérifier le contrôle d'accès dans le mécanisme de changement de mot de passe	En cours
		Utiliser des procédures stockées	Fait
		Réaliser un contrôle des entrées utilisateur	En cours

6.2.3 Plan d'audit à 3 ans

Les schémas suivants donnent l'état d'avancement du plan d'audit à 3 ans défini par Powernext début 2007.

Le schéma suivant correspond au plan d'audit à 3 ans. Il indique la programmation des audits généraux et ponctuels selon les processus de l'entreprise jusqu'en 2010. Il convient de noter que certains processus critiques font l'objet d'audits généraux et ponctuels. Les audits ponctuels s'ajouteront à ce programme selon les besoins.



Les missions prévues en 2008 ont été réalisées à l'exception de l'audit général relatif à la comptabilité qui a été reporté et de l'audit général VPP EDF qui est en cours.

Compte tenu des modifications structurelles qui ont sensiblement affecté le périmètre et les métiers de Powernext, le contrôle interne avec l'approbation du Comité d'Audit recommande de :

- poursuivre le plan d'audit à 3 ans pour les processus non affectés par la restructuration à savoir les processus « négociation, diffusion, juridique et marketing » puisqu'ils sont indépendants des restructurations en cours ;
- reporter l'audit de la comptabilité compte tenu des changements liés à la filialisation au sein de ce processus ;
- avec l'appui d'un conseil externe, proposer une nouvelle orientation/organisation pour le contrôle interne de Powernext et de ces filiales comme suite aux restructurations ;
- en fonction des orientations ci-dessus, définir un nouveau plan d'audit à 3 ans à partir de 2010.

7 DISPOSITIF DE CONTROLE DE LA CONFORMITE

7.1 Principes généraux de l'organisation du dispositif relatif à la conformité

Le dispositif de conformité au sein de Pwernext repose sur :

1. un dispositif de contrôle interne normé et documenté composé des :
 - contrôles de premier niveau permanent intégrés dans l'activité courante de chaque direction ;
 - contrôles de deuxième niveau permanents assurés par un personnel indépendant au sens de l'article 6 du CRBF 97-02 modifié ;
2. une veille juridique et réglementaire, sous la responsabilité du Directeur Juridique et Financier - Déontologie ;
3. un socle de procédures opérationnelles intégrant les aspects de la conformité dans le respect des principes généraux édictés par le règlement CRBF 97-02 modifié notamment la séparation des fonctions.

L'organisation et le pilotage du dispositif de la conformité fait partie des missions du responsable de la conformité et du contrôle interne dont l'identité est communiquée à la Commission Bancaire. Depuis 2007, les reporting relatifs à la conformité et la déontologie sont intégrés dans les reportings « Contrôle interne - Conformité » présentés à la Direction Générale, et au Comité d'Audit. L'information et les reportings de la Direction Générale et le Comité d'Audit sont décrits dans le processus de contrôle interne.

7.2 Description des procédures d'examen de la conformité

Le recensement des obligations réglementaires et législatives a permis d'une part d'identifier les principaux textes applicables et d'en définir les conséquences opérationnelles. Les obligations recensées dans ce cadre sont :

- les obligations relatives à la conformité découlant du règlement CRBF 97- 02 modifié ;
- les obligations issues du règlement général de l'AMF et du code monétaire et financier, intégrant les exigences issues de la Directive MIF transposée depuis dans le RG AMF ;
- les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;

7.2.1 Nouveaux produits

Une procédure a été élaborée présentant les étapes génériques nécessaires à la mise en place d'un nouveau produit/service et les contrôles de premier niveau associés.

Les contrôles permanents de premier niveau se matérialisent par une approbation préalable et systématique de chaque étape du projet par les responsables hiérarchiques et les différentes instances. Un avis écrit du responsable du contrôle interne et de la conformité est effectué dans le cadre du contrôle permanent de deuxième niveau conformément à la procédure de contrôle de deuxième niveau et à la charte de contrôle interne annexée au présent rapport.

Conformément aux procédures internes de gestion des risques, les dysfonctionnements relevés relatives à la conformité font l'objet d'une saisie dans la base incidents.

7.2.2 Contrôle des opérations

En ce qui concerne, le contrôle des opérations réalisées, un schéma décrivant les différentes relations contractuelles ainsi que les flux associés existants entre Powernext, ses membres et ses tiers sur les marchés DAM, Futures et VPP (cf. Annexe 5 : schéma contractuel et financier) a été élaboré. De plus, la procédure CARM¹⁵ relative à la surveillance des opérations des clients est en cours de mise à jour afin d'étendre son application à l'ensemble des marchés ;

Les alertes de soupçon ainsi que les dysfonctionnements relatifs aux obligations feront l'objet d'une consignation dans une base de données et dont la mise en place est prévue pour le GAZ le 30/06/2009 et pour le DAM le 31/12/2009.

7.2.3 Lutte contre le blanchiment

Les procédures internes en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme sont accessibles à toutes les unités opérationnelles et sont conservées dans un répertoire informatique incluant les procédures :

- entrée en relation et connaissance des clients et application du dispositif KYC;
- déclaration de soupçon à TRACFIN. Cette procédure présente, la nature des déclarations à effectuer en cas de manquements aux obligations réglementaires ainsi que les modalités de consignation et de conservation ;
- conservation des documents ;
- vie des membres et suivi de la relation commerciale avec les clients, cette procédure est en cours de formalisation et s'inscrit dans le cadre du projet CARM.

Les contrôles sont organisés dans le respect de la charte du contrôle interne de Powernext et conformément à la réglementation CRBF 97-02. Au moment de l'entrée en relation avec les prospects, on distingue les contrôles permanents de premier niveau et de deuxième niveau et les contrôles périodiques de troisième niveau

En ce qui concerne les reportings, il s'agit du questionnaire « QLB » envoyé à la Commission Bancaire chaque année et du reporting de contrôle interne adressé à la Direction Générale et au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration chaque trimestre. Depuis 2007, il a été ajouté au reporting des risques un chapitre sur la conformité et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

7.2.4 Déontologie

Les règles de déontologie, d'éthique et de comportement professionnel sont formalisées dans le règlement intérieur de Powernext qui fait l'objet conformément au code du travail d'une diffusion à l'ensemble des salariés. A ce titre, chaque salarié de Powernext doit informer son responsable hiérarchique et le déontologue en cas de dysfonctionnement dans l'application des règles de déontologie.

7.2.5 Contrats

Sur la période 2007-2008, Powernext a revu ses principaux contrats afin d'assurer que les droits et obligations des parties, notamment ceux portant sur la responsabilité et les échanges d'informations, sont correctement décrits, y compris en cas de recours aux systèmes de secours.

¹⁵ CARM : Contrôle de l'application des règles de marché

7.3 Formation et information

7.3.1 La formation

Powernext a élaboré des supports de formation sur les règles de comportement professionnel. Cette formation est composée de deux modules :

- la déontologie, afin de rappeler les règles à respecter au sein de l'entreprise, notamment le règlement intérieur, les principes de gestion des conflits d'intérêts et la gestion des informations confidentielles ;
- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme afin de sensibiliser le personnel aux objectifs et aux enjeux de la lutte contre le blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme et se former aux pratiques de l'entreprise en matière de LAB/LAT

Les nouveaux arrivants suivent une séance obligatoire. Dans le cadre du plan de formation et des formations récurrentes, les collaborateurs sensibles suivent un rappel régulier.

De plus, des séances de formation sur les métiers de Powernext sont organisées afin de permettre à l'ensemble du personnel de se familiariser avec l'environnement de l'entreprise, son activité, ses acteurs et ses procédures opérationnelles.

Les formations réalisées sont documentées conformément aux exigences réglementaires. Les feuilles de présence et les supports de formation sont répertoriés dans un répertoire informatique. Ces derniers sont accessibles à l'ensemble du personnel.

7.3.2 L'information

Le département juridique suit les modifications du corpus réglementaire et légal applicable aux MTF et aux prestataires de services et veille à maintenir la conformité des textes émis par Powernext et des pratiques de Powernext à ce corpus.

Pour ce qui concerne la veille sociale et comptable, le département administratif en relation avec le cabinet Alliance Gestion assure cette veille.

Selon les dossiers (gestion TVA, fusion & acquisition), Powernext recourt aux services de conseils fiscaux.

7.4 Séparation des tâches

Au sein de Powernext, conformément au CRBF 97-02 modifié, l'organisation des services a été réalisée en séparant les fonctions d'engagement des opérations, leur validation, leur comptabilisation et leur contrôle. En effet, les fonctions du Front Office sont séparées des fonctions du Back Office qui elles mêmes sont séparées de la fonction finance. L'indépendance des fonctions de contrôle est assurée par le rattachement hiérarchique au DGA.

En sus, la direction informatique veille à instaurer une séparation des domaines informatiques dédiés à chaque service et assure de manière permanente le contrôle de la gestion des habilitations et des accès.

Powernext a mis en place des mesures d'organisation interne et de procédures internes connues sous le nom de « Murailles de Chine » afin de :

- prévenir la circulation indue des informations confidentielles, en assurant une séparation entre les différents services au sein de Powernext ;
- maîtriser les situations de conflits d'intérêts.

Le franchissement de la muraille de Chine survient dans le cas où un collaborateur d'un service a besoin d'une information privilégiée détenue par un autre service, séparé par une muraille de Chine. L'information, quelle qu'elle soit, n'est transmise qu'aux collaborateurs qui en ont un réel besoin pour le bon fonctionnement de leur activité et à condition d'avoir respecté la procédure de franchissement de la muraille de Chine. La communication des informations vis-à-vis de l'extérieur est encadrée par des procédures.

7.5 Bilan des actions et des contrôles menées en 2008

Thèmes	Principales actions réalisées en 2008
Nouveaux produits/services	- Formalisation d'une procédure opérationnelle permettant l'examen de la conformité des nouveaux produits et services - Réalisation des contrôles permanents de deuxième niveau et avis du responsable du contrôle interne et de la conformité sur la conformité des nouveaux produits et services : - détournement de l'activité Carbone - lancement de la bourse GAZ
LABLAT	- Formalisation d'une charte LABLAT - Mise à jour des procédures : « entrée en relation avec les clients » - déclaration de soupçon - Mise en place d'un dispositif de contrôle sur le processus « entrée en relation » - Réalisation des contrôles permanents de premier et de deuxième niveau - Réalisation d'un contrôle périodique - Formation des nouveaux personnels - Réponse au courrier envoyé par la Commission Bancaire concernant le QLB 2007 : - Réunion avec la Commission Bancaire : - présentation de la particularité de l'activité Pwernnext - information sur les difficultés rencontrées lors de la préparation du QLB - conseil et avis à prendre en compte dans QLB 2008 - mise à jour des procédures internes - Transmission du questionnaire QLB et d'une note expliquant les réponses non adaptées à l'activité Pwernnext - Communication auprès de la Direction Générale et du Comité d'Audit des actions menées auprès de la commission bancaire
Surveillance des marchés	- Recensement des obligations (textes réglementaires, règles du marché, etc.) - Mise à jour de la procédure CARM - Mise en place des bases de données permettant la détection des cas suspects - Formalisation des reportings internes et externes - Mise en place d'un dispositif de contrôle interne
Déontologie	- Finalisation des actions MIF - Formation des nouveaux arrivants - Intégration dans le support de formation déontologie d'un chapitre les conflits d'intérêt présentant les principes, les cas Pwernnext et la politique de gestion menée - Formalisation des procédures de gestion d'une fuite d'information confidentielle - Veille réglementaire
PCA	- Formalisation d'une charte PCA - Plan de gestion de crise - Plan d'exécution du PCA - Plan de formation - Plan de test - Plan de suivi MCO (Maintien en Condition Opérationnelle)
PSEE	- Recensement des prestations - Formalisation des modalités de suivi et de contrôle
Organisation comptable et traitement de l'information	- Formalisation des procédures comptables et de traitement de l'information - Mise en place des contrôles permanents - Formalisation des reportings financiers et communication auprès de la Direction Générale, le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration selon les fréquences définies - Communication auprès de la Commission Bancaire des reportings réglementaires

8 ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE DE L'ACTIVITE EXTERNALISEE

8.1 Description des activités externalisées

L'activité de Powernext consiste à organiser et à gérer des marchés d'instruments financiers ou de marchandises. Dans ce cadre, Powernext fait appel à des tiers dont le service rendu est décrit dans le tableau ci-après :

Tiers	Services rendus	Qualité de PSEE	Arguments
Colt	-Hébergement de machines informatiques. -Fourniture des services de télécommunication (téléphonie)	Non	L'essentiel des prestations de Colt correspond à des prestations standard d'hébergement
Téléhouse	Hébergement de matériel informatique	Non	Prestations standard
Trayport	Fourniture et licence d'utilisation du logiciel de négociation Global Vision	Non	Service standard de fourniture d'un logiciel dont la production est assurée par Powernext
Nordpool	Assistance et contrat de licence pour Sapri et ElWeb (système de négociation du marché day-ahead)	Non	Service standard de fourniture d'un logiciel dont la production est assurée par Powernext depuis le 14/11/2007
LCH.Clear net	Système de compensation et de règlement	Non	Les services que LCH.Clearnet fournit aux membres de Powernext n'ont pas vocation à l'être par Powernext
RTE	Système de livraison de l'électricité	Non	Les services que RTE fournit aux membres de Powernext n'ont pas vocation à l'être par Powernext
APX	Exploitation informatique et fonctionnelle du module de coordination central	Oui	
Alliage	Gestion de la comptabilité	Oui	

Concernant la prestation relative à la gestion de la comptabilité auprès du cabinet comptable « Alliage », une lettre de mission a été formalisée précisant les conditions de l'externalisation de la comptabilité conformément au règlement CRBF 97- 02. La lettre de mission expose :

- la nature des tâches à réaliser par le cabinet comptable : l'assistance comptable, fiscale, sociale et administrative ;
- la répartition des travaux entre Powernext et le cabinet comptable ;
- les modalités de facturation et de paiement ;
- l'engagement du prestataire sur le respect de la réglementation.

8.2 Modalités de suivi et de contrôle des opérations externalisées

8.2.1 Modalités de suivi

Les modalités de suivi et de contrôles relatifs à la prestation comptable sont définies dans la lettre de mission conformément au règlement CRBF 97-02. Le cabinet s'engage dans sa lettre de mission à :

- mettre en œuvre les moyens permettant d'obtenir un niveau de qualité de service répondant à un fonctionnement normal ;
- en cas d'incidents, mettre en œuvre les mécanismes de secours organisés autour des moyens humains titulaires et suppléants et l'utilisation d'une plateforme logiciel dont une copie quotidienne à distance est réalisée ;
- tenir informée Powernext des modifications relatives à la prestation ;
- rendre compte annuellement à Powernext sur la manière dont la prestation est effectuée ;
- accepter, que les autorités aient accès aux informations sur les activités externalisées de Powernext, nécessaires à l'exercice de la mission.

La liste des actions à effectuer par le cabinet comptable est documentée dans la lettre de mission. Chaque mois, le cabinet comptable rend compte à Powernext sur la production des états comptables, le rapprochement sur les immobilisations et les fiches de paye. Il rend compte également annuellement à Powernext sur l'état de la clôture de l'exercice.

8.2.2 Modalités de contrôle

La lettre de mission mentionne la répartition des actions à réaliser par Powernext et celles à réaliser par le cabinet comptable.

Au sein du cabinet comptable, la réalisation des opérations comptables et financières relatives à la prestation Powernext est effectuée par une personne dédiée, et la validation de ces opérations est effectuée par l'expert comptable. Cette validation des enregistrements comptables au sein du cabinet d'expertise comptable correspond à un contrôle permanent de premier niveau.

9 ORGANISATION COMPTABLE

Cette partie porte sur l'exercice 2008 soit avant la filialisation des branches d'activité spot électricité au sein d'EPEX Spot SE et dérivés électricité au sein d'EPD GmbH et la réorganisation qui en découle.

9.1 Description, formalisation et dates de mise à jour des procédures relatives au traitement comptable des opérations

Le processus comptable et financier est documenté par des procédures générales et particulières ainsi que par des check lists et des workflows. Ces documents sont localisés sur le serveur et sont accessible aux collaborateurs. Ils sont référencés dans l'Organigramme Coordonné des Traitements, Organisations & Procédés en Usage (OCTOPUS).

Les documents de procédure visent à décrire au mieux l'ensemble des processus comptables et financiers :

1. description du système d'information financière et comptable
 - description des systèmes
 - workflows
 - description de la chaîne comptable et financière
2. procédures de gestion
 - gestion administrative (personnel, temps, etc)
 - gestion financière (paiements, trésorerie, comptes bancaires, budget et plan d'affaires, reporting financier et bafi)
 - gestion comptable (cadre comptable, organisation et guide d'imputation comptables, ventes, achats, immobilisations, etc)
 - gestion fiscale et sociale (traitement de la TVA)
 - contrôles

La documentation du processus comptable et financier a fait l'objet de diverses modifications et améliorations. Le manuel général des procédures de gestion administrative, financière et comptable a été modifié trois fois en 2008. Une revue en profondeur sera effectuée en 2009 à l'occasion de la filialisation des activités spot et dérivés électricité au sein de deux sociétés différentes.

9.2 Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

9.2.1 Principes appliqués pour l'organisation du processus comptable et financier

Afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit, les procédures ont été élaborées en respectant les principes ci-après :

1. système d'autorisation des transactions financières,
2. procédures d'identification, de saisie et de traitement exhaustif des opérations réalisées,
3. fiabilité et présentation comptable appropriée des informations relatives à ces opérations,
4. justification et évaluation régulière des informations,
5. mesures de sécurité et de protection des actifs.

Le référentiel comptable appliqué est celui du code de commerce et de la réglementation applicable aux entreprises d'investissement.

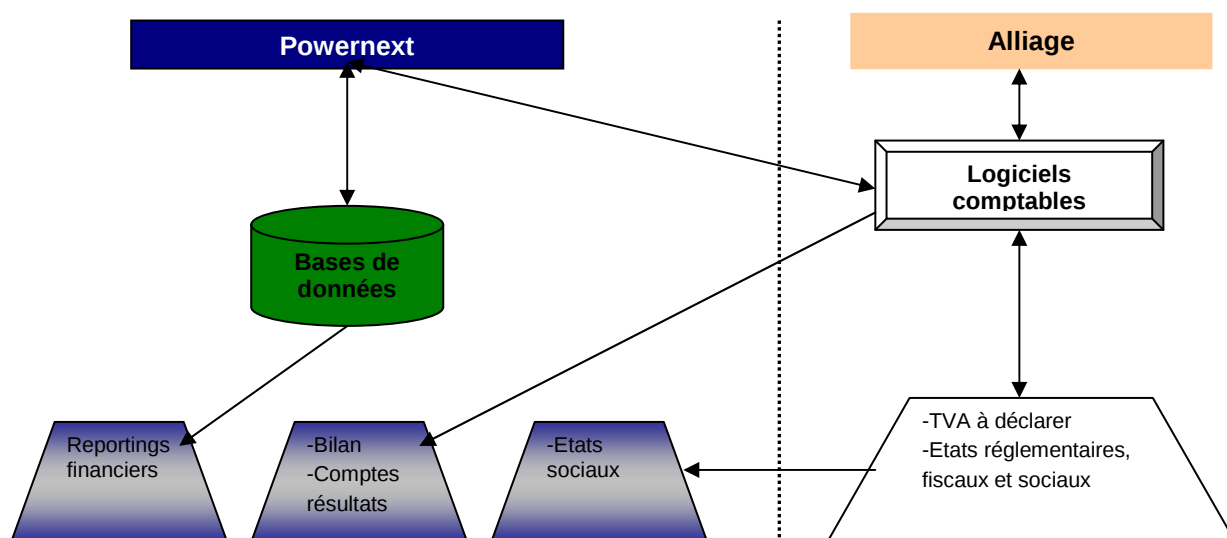
9.2.2 Description de l'organisation du processus comptable et financier

La Direction Financière est responsable de l'information comptable, fiscale, sociale et financière. Elle établit :

- la comptabilité sociale ;
- la comptabilité générale, analytique et les reporting financiers qui en découlent ;
- le budget ;
- le plan d'affaires ;
- le reporting BAFI ;
- les déclarations de TVA, d'IS et autres déclarations fiscales ;
- les déclarations sociales (Urssaf, Organic,...).

Elle réalise ces missions en recourant à ses équipes et à un expert-comptable externe. L'expert-comptable fournit le système d'acquisition des données et de comptabilité. Celui-ci est alimenté et contrôlé par les équipes comptables de Povernnext et il est interfacé avec la gestion financière qui assure le reporting financier.

Le schéma suivant présente l'organisation de l'information comptable et des systèmes qui la traite :



L'organisation mise en place vise à garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit par les moyens suivants :

- Comptabilisation des opérations
 - Toutes les ventes sont importées dans les systèmes comptables :
 - o Soit directement du fait que les ventes sont constatées électroniquement sur les systèmes de marché ; ces systèmes permettent de générer des journaux qui alimentent les systèmes comptables ;
 - o Soit via une base access de facturation.
 - Les achats sont saisis manuellement dans le système comptable.
 - Les autres opérations (relevé de temps, notes de frais, etc) sont saisis dans des bases access qui alimentent les systèmes comptables

- Traçabilité des opérations
 - Les justificatifs de toutes les opérations comptabilisées sont conservés en version papier ou électroniquement
 - Les systèmes sont auditables
- Utilisation de systèmes comptables
 - Utilisation de bases access pour collecter l'information
 - Utilisation d'un logiciel comptable professionnel unique pour la comptabilité analytique et générale
- Séparation des tâches
 - Des mesures sont en place en vue de séparer les engagements des paiements ainsi que la saisie et le contrôle des opérations.

9.2.3 Fiabilité du processus d'information financière

Le système de reporting financier fait l'objet de deux niveaux de garantie de qualité et de fiabilité :

- Les arrêtés des comptes et le reporting BAFI fait l'objet d'une garantie d'exhaustivité. Ces documents sont exclusivement issus des systèmes comptables.
- Le reporting analytique de pilotage opérationnel fait l'objet d'une garantie de fiabilité (mais pas d'exhaustivité). Ces documents sont issus des systèmes comptables et de retraitements manuels ou automatisés.

9.2.4 Mise en place de mesures de contrôle

Les contrôles suivants sont mis en place.

Le Directeur Juridique et financier est chargé du contrôle de la qualité et de la fiabilité de l'information comptable. Ce contrôle s'effectue par le biais de procédures d'auto contrôle, de contrôle de premier niveau et de contrôle de deuxième niveau.

Les commissaires aux comptes assurent les audits des travaux de clôture et de la mission d'intérim sur l'état du dispositif de contrôle interne (cf. art 12 du CRBF 97-02 modifié). L'objectif de ce contrôle périodique est de s'assurer de :

- l'adéquation des méthodes et des paramètres retenus pour l'évaluation des opérations dans les systèmes de gestion ;
- la pertinence des schémas comptables au regard des objectifs généraux de sécurité et de prudence ainsi que de leur conformité aux règles de comptabilisation.

9.2.5 Mesures visant à assurer la continuité d'exploitation

La série de mesures suivante a été prise afin d'assurer la continuité d'exploitation :

- utilisation de systèmes de gestion stockés sur des serveurs redondés ;
- insertion du processus comptable dans le PCA / Plan de continuité d'exploitation.

9.2.6 Principales actions 2008

L'année 2008 a essentiellement été consacrée aux activités exceptionnelles de restructuration de l'entreprise :

- au suivi du détournage de l'activité carbone apportée à la société Bluenext fin 2007 ;
- au détournage de l'activité spot électricité apportée à la société EPEX Spot SE réalisé le 31/12/08 avec effet rétroactif au 1/10/08.

Les modifications suivantes ont été apportées au processus comptable et financier :

- mise en place du logiciel Vision pour le suivi des absences et la gestion automatisée des éléments variables et fixes de la paie ;
- modification substantielle de la base access qui génère les journaux comptables à partir des informations de production et diminution du nombre de ligne de ces journaux ;
- diverses améliorations des bases.
- mise à jour et création de procédures, et d'auto-contrôle pour toutes les tâches du service.

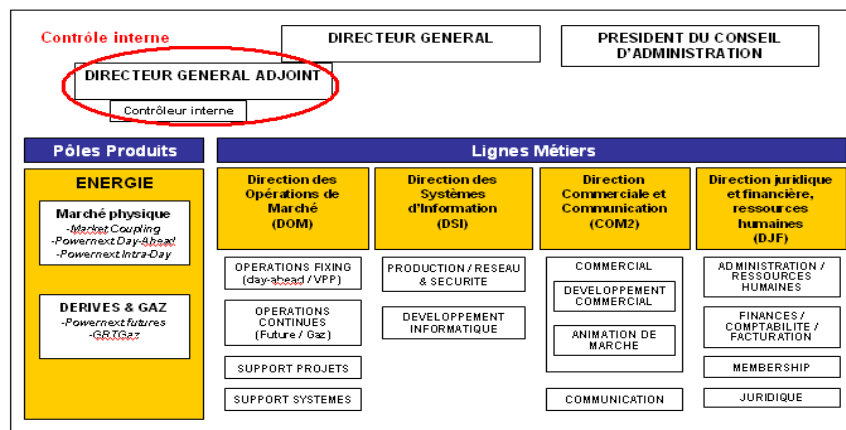
9.3 Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

Powernext SA ne détient pas d'avoirs pour le compte de tiers. Le paiement des transactions effectuées par les membres sur les marchés transite par la chambre de compensation LCH.Clearnet SA. Seules les factures de redevances et de droits d'entrées apparaissent dans nos comptes créances clients car celles-ci ne sont pas prélevées.

Il est toutefois à noter que Powernext SA est intermédiaire de facturation sur les marchés Powernext Day-Ahead et Powernext Futures. A ce titre, la TVA collectée par l'Etat sur les livraisons d'électricité est versée quotidiennement par LCH.Clearnet SA à Powernext SA qui la reverse à l'Etat sur une base mensuelle. Ces sommes sont versées par LCH.Clearnet SA sur un compte bancaire ouvert par Powernext SA dans ses livres.



Annexe 1 : Organigramme de la société

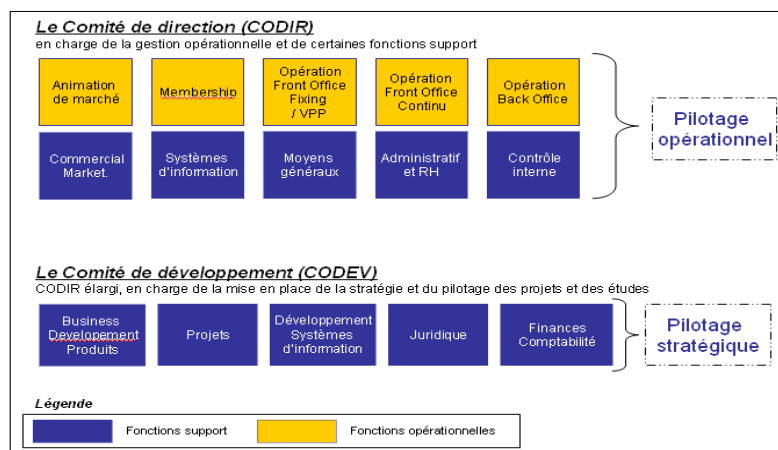


Dans cet organigramme :

1. Les « métiers » correspondent aux activités opérationnelles de l'entreprise : opérations de marché, informatique, commercial et communication, juridique, administratif... ;
2. Les « produits » correspondent aux services et marchés sur lesquelles s'appliquent ces activités et représentent ce qui est vendu aux clients, c'est-à-dire majoritairement des services de transmission et d'exécution des ordres sur des contrats de marchandises ou financiers.

Cet organigramme vaut au 31/12/2008, c'est-à-dire après la cession de l'activité carbone. Celle-ci, durant l'année 2007, relevait notamment d'un pôle produit ad hoc et s'intégrait dans toutes les lignes métiers. Un projet dit de détournement (cf. 3.3.3b) consiste précisément à basculer progressivement les activités réalisées par les lignes métiers sur le carbone au cessionnaire. La seule activité résiduelle est l'infogérance de la plate-forme de négociation des produits Carbone qui relève essentiellement de la ligne métier DSI et d'une prise en compte par la Direction générale et le contrôle interne.

Le schéma suivant montre les instances décisionnaires pour les questions de gestion opérationnelle (Codir) et pour celles qui concernent le pilotage des projets (Codev). Pour ces derniers, lorsqu'ils concernent les produits ou services vendus, la phase d'étude qui suit la décision stratégique est menée par les pôles produits qui sont, en outre, responsable de la coordination générale du projet et de la cohérence du livrable, tandis que les « métiers » assurent les modifications nécessitées par ces projets dans leur processus (développement, tests et mise en production des systèmes et organisations). La Direction des Opérations de Marché dispose de chefs de projet qui coordonnent et réalisent les modifications affectant les métiers.





Annexe 2 : Charte du contrôle interne



Annexe 3 : Charte des risques



Annexe 4 : Schémas contractuels et financiers



Annexe 5 : Plan d'actions



Annexe 6 : Map Commission Bancaire

Annexe 7 : Matrice des sinistres

Ces actions ont conduit à établir un tableau appelé matrice de couverture des sinistres, en collaboration notamment avec les équipes techniques de PWX. Cette matrice a été établie notamment en tenant compte des orientations validées lors de la réunion de cadrage des objectifs métiers du PCA avec la Direction Générale.

Scénario de sinistre	Exemples de causes	Site impacté	Potentialité	Impact	Conséquences sur les activités de PWX	Couverture du risque avant PCA	Vulnérabilité	Stratégie de couverture
SC-ADM-01	Tout sinistre sur le bâti : incendie, défaut de structure, etc.	5BM	2 - Peu probable	4 - Catastrophique	Perte des bureaux de travail utilisateurs	Partielle : repli utilisateurs possible au site administratif secondaire	4	Risque à couvrir dans le cadre du projet PCA
SC-ADM-02	Toute cause externe empêchant l'accès au site : périmètre de sécurité, mouvement social, inondation, etc.	5BM	2 - Peu probable	4 - Catastrophique	Perte provisoire des bureaux de travail utilisateurs	Partielle : repli utilisateurs possible au site administratif secondaire	4	Risque à couvrir dans le cadre du projet PCA
SC-ADM-03	Toute cause détruisant ou rendant inutilisables les ressources disponibles sur le site	5BM	3 - Possible	4 - Catastrophique	Perte provisoire des bureaux de travail utilisateurs	Partielle : repli utilisateurs possible au site administratif secondaire	4	Risque à couvrir dans le cadre du projet PCA
SC-ADM-04	Tout sinistre privant durablement le site d'énergie électrique (*)	5BM	3 - Possible	4 - Catastrophique	Perte provisoire des bureaux de travail utilisateurs	Partielle : repli utilisateurs possible au site administratif secondaire	4	Risque à couvrir dans le cadre du projet PCA
SC-ADM-05	Tout sinistre sur le bâti : incendie, défaut de structure, etc.	25RLL	2 - Peu probable	2 - Significatif	Perte du futur site de repli utilisateurs	Aucune	2	PWX ne souhaite pas couvrir ce risque
SC-ADM-06	Toute cause externe empêchant l'accès au site : périmètre de sécurité, mouvement social, inondation, etc.	25RLL	2 - Peu probable	2 - Significatif	Perte provisoire du futur site de repli utilisateurs	Aucune	2	PWX ne souhaite pas couvrir ce risque

Scénario de sinistre	Exemples de causes	Site impacté	Potentialité	Impact	Conséquences sur les activités de PWX	Couverture du risque avant PCA	Vulnérabilité	Stratégie de couverture
SC-ADM-07	Toute cause détruisant ou rendant inutilisables les ressources disponibles sur le site	25RLL	3 - Possible	2 - Significatif	Perte provisoire du futur site de repli utilisateurs	Aucune	2	PWX ne souhaite pas couvrir ce risque
SC-ADM-08	Tout sinistre privant durablement le site d'énergie électrique	25RLL	3 - Possible	2 - Significatif	Perte provisoire du futur site de repli utilisateurs	Aucune	2	PWX ne souhaite pas couvrir ce risque
SC-ADM-09	Tout sinistre rendant les deux sites administratifs indisponibles (en particulier coupure totale d'électricité durable, fermeture du périmètre...)	5BM+25RLL	1 - improbable	4 - Catastrophique	Perte provisoire des bureaux de travail utilisateurs et du secours utilisateurs	Aucune	3	PWX ne souhaite pas couvrir ce risque
SC-IT-01	Tout sinistre sur le bâti : incendie, défaut de structure, etc.	TH1	2 - Peu probable	4 - Catastrophique	Perte des moyens informatiques	Partielle : BE2 est conçu pour assurer la reprise informatique. Il reste à s'assurer de son adéquation aux besoins métier	4	Risque à couvrir dans le cadre du projet PCA
SC-IT-02	Toute cause externe empêchant l'accès au site : périmètre de sécurité, mouvement social, inondation, etc.	TH1	2 - Peu probable	1 - Faible	Aucune	Aucune	1	PWX ne souhaite pas couvrir ce risque
SC-IT-03	Toute cause détruisant ou rendant inutilisables les ressources disponibles sur le site	TH1	3 - Possible	4 - Catastrophique	Perte des moyens informatiques	Partielle : BE2 est conçu pour assurer la reprise informatique. Il reste à s'assurer de son adéquation aux besoins métier	4	Risque à couvrir dans le cadre du projet PCA
SC-IT-04	Tout sinistre sur le bâti : incendie, défaut de structure, etc.	BE2	2 - Peu probable	1 - Faible	Perte des moyens informatiques de reprise	Aucune	1	PWX ne souhaite pas couvrir ce risque

Scénario de sinistre	Exemples de causes	Site impacté	Potentialité	Impact	Conséquences sur les activités de PWX	Couverture du risque avant PCA	Vulnérabilité	Stratégie de couverture
SC-IT-05	Toute cause externe empêchant l'accès au site : périmètre de sécurité, mouvement social, inondation, etc.	BE2	2 - Peu probable	1 - Faible	Aucune	Aucune	1	PWX ne souhaite pas couvrir ce risque
SC-IT-06	Toute cause détruisant ou rendant inutilisables les ressources disponibles sur le site	BE2	3 - Possible	1 - Faible	Aucune	Aucune	1	PWX ne souhaite pas couvrir ce risque
SC-IT-07	Tout sinistre sur le bâti : incendie, défaut de structure, etc.	APX	2 - Peu probable	1 - Faible	Interruption partielle	Partielle : APX dispose de sa propre solution de reprise informatique. Il reste à s'assurer de son adéquation aux besoins métier	1	Risque couvert dans le cadre du contrat de prestation de services avec APX Si besoin, PWX découplerait les marchés et assurerait le fixing France par lui-même
SC-IT-08	Toute cause externe empêchant l'accès au site : périmètre de sécurité, mouvement social, inondation, etc.	APX	2 - Peu probable	1 - Faible	Aucune	Aucune	1	PWX ne souhaite pas couvrir ce risque
SC-IT-09	Toute cause détruisant ou rendant inutilisables les ressources disponibles sur le site	APX	3 - Possible	1 - Faible	Interruption partielle	Partielle : APX dispose de sa propre solution de reprise informatique. Il reste à s'assurer de son adéquation aux besoins métier	1	Risque couvert dans le cadre du contrat de prestation de services avec APX Si besoin, PWX découplerait les marchés et assurerait le fixing France par lui-même

Scénario de sinistre	Exemples de causes	Site impacté	Potentialité	Impact	Conséquences sur les activités de PWX	Couverture du risque avant PCA	Vulnérabilité	Stratégie de couverture
SC-IT-10	Tout sinistre rendant inopérant un ou plusieurs liens télécom reliant les sites administratifs et techniques de PWX : 5M, 25RLL, TH1, BE2	NA	2 - Peu probable	Jusqu'à 4 - Catastrophique	Perte des moyens utilisateurs et /ou informatiques	Architecture en boucle (spanning tree) : il existe un autre chemin pour assurer le service réseau	4	Cf tableau d'analyse de l'existant des stratégies de reprise sur incident télécom
SC-IT-11	Tout sinistre rendant les deux sites TH1 et BE2 indisponibles (en particulier coupure totale d'électricité durable, destruction majeure...)	TH1 et BE2	2 - Peu probable	Jusqu'à 4 - Catastrophique	Perte des moyens utilisateurs et /ou informatiques	Aucune	4	PWX ne souhaite pas couvrir ce risque
SC-HR-01	Tout sinistre rendant indisponible 1 membre du CODIR	NA	3 - Possible	1 - Faible	Rupture de la fonction management	Partiel selon les délégations existantes	1	Hors PCA : transfert des responsabilités sur un autre membre du CODIR Ceci nécessite une préparation organisationnelle et une traduction juridique
SC-HR-02	Tout sinistre rendant indisponible tout ou partie des ressources humaines (noyau dur)	NA	3 - Possible	4 - Catastrophique	Rupture de la capacité à assurer le service minimum immédiat ou à gérer correctement une situation de crise	Partiellement couvert via le recours aux multi-compétences des personnes disponibles. PWX doit pouvoir mobiliser son noyau dur.	4	Hors PCA : transfert des rôles sur le personnel disponible Ceci nécessite une préparation organisationnelle et la formalisation des modes opératoires
SC-HR-03	Tout sinistre rendant indisponible le mandataire social	NA	3 - Possible	4 - Catastrophique	Rupture de la capacité à engager l'entreprise	Partiel selon les délégations existantes	4	Délégation de signature pour les engagements et les dépenses courantes. Réunion d'urgence du CA et nomination d'un mandataire social par intérim.

Scénario de sinistre	Exemples de causes	Site impacté	Potentialité	Impact	Conséquences sur les activités de PWX	Couverture du risque avant PCA	Vulnérabilité	Stratégie de couverture
SC-DIV-01	Tout sinistre rendant indisponible certains équipements critiques pour l'opérationnel	5BM	3 - Possible	2 - Significatif	Rupture de certaines opérations métier	Devoir de réparer le plus rapidement possible	1	Hors PCA : plan incidentiel
SC-DIV-02	Tout sinistre rendant indisponible un équipement de secours utilisé en PCA	TH1	3 - Possible	1 - Faible	Aucune	Détection puis réparation dans le cadre de la mise en œuvre des procédures usuelles	1	Hors PCA : plan incidentiel
SC-DIV-03	Tout sinistre rendant indisponible la prestation rendue par des tiers spécifiques	NA	3 - Possible	1 - Faible	Rupture de certaines opérations métier	Aucune	1	Hors PCA : plan incidentiel

Annexe 8 : Plan d'exécution du PCA

